

L'an deux mil quinze, le dix-huit mars à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2015

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Ariane FRUIT, M. Thomas DESMETTRE, Mme Sandrine DUCRET, M. Bernard DEKETELAERE, Mme Michèle DELSALLE, M. Benjamin HUS, Adjoint.

Mme Christiane DEVIAENE, M. Hubert COUVREUR, Mme Marie-Joëlle WATINE, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Emmanuelle DUPREZ, Maryse DESTOBÈRE, Florence GOSSART, Fabienne BURLLOT, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mmes Anne-Sophie TOULEMONDE, Marie CHAMPAULT, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, MM. Sébastien GREC, Jérémie STELANDRE, Mme Florence PAQUENTIN, MM. Romain KALLAS, Mmes Germaine HERVEIN, Anne COLLOT, M. Daniel COMPERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Charlotte DEBOSQUE (pouvoir à M. DURAND, Maire), MM. Joseph SANSONE (pouvoir à Mme FRUIT), Oscar DURAND (pouvoir à M. STELANDRE), Guy HALLE (pouvoir à Mme COLLOT)

Absent : M. Bruno DELEMARLE.

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente :

Mme COLLOT : Monsieur le Maire, justement on vient de faire l'appel, au dernier conseil municipal, Monsieur DELEMARLE était absent mais non excusé or, il est marqué excusé. J'aimerais bien que ce soit changé s'il vous plaît. Absent mais non excusé.

M. le MAIRE : On n'avait pas reçu d'excuses au niveau de la direction générale, non ? Je n'avais pas reçu d'excuses non plus. On va retirer le mot excusé, on va mettre absent.

Mme COLLOT : Je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du 11 Février 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède au compte-rendu des décisions suivantes :

10 Janvier 2015 – Décision portant avenant au marché de fourniture et mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine pour intégrer les plus-values rendues nécessaires en cours de chantier avec la société CIRCET à Sollies Pont pour un montant qui passe de 295 448.16 euros HT à 321 336.91 euros HT (plus-value de 26 326.25 euros HT et une moins-value de 437.50 euros HT) à compter du 20 Janvier 2015.

17 Février 2015 – Décision portant contrat d'entretien du gazon naturel du terrain de football avec la société INOVERT à Ennevelin pour un montant annuel de 7 020.30 euros HT (8 424.36 euros TTC) pour une période d'un an renouvelable deux fois la même durée à compter du 1^{er} Janvier 2015.

3 Mars 2015 – Décision portant contrat pour le dégraissage et la désinfection de hottes et extractions des cuisines des écoles Lucie Aubrac et Saint Exupéry et du restaurant scolaire Thérèse Estienne avec la société AIRTECH à Tressin pour un montant annuel de 960.00 euros HT (1 152.00 euros TTC) à compter du 1^{er} Avril 2015 pour une durée d'un an.

3 Mars 2015 – Décision portant marché pour le lot n°1 (fondations – gros œuvre – charpente métallique) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel avec la société TOMMASINI CONSTRUCTION à Lille pour un montant de 2 376 287.06 euros HT (2 851 544.47 euros TTC) à compter de l'ordre de service pour une durée estimative globale de 18 mois.

3 Mars 2015 – Décision portant marché pour le lot n°3 (menuiseries extérieures) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel avec la société LOISON à Armentières pour un montant de 479 257.29 euros HT (575 108.75 euros TTC) à compter de l'ordre de service pour une durée estimative globale de 18 mois.

3 Mars 2015 – Décision portant marché pour le lot n°4 (serrurerie) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel avec la société LOISON à Armentières pour un montant de 202 232.00 euros HT (242 678.40 euros TTC) à compter de l'ordre de service pour une durée estimative de 18 mois.

3 Mars 2015 – Décision portant marché pour le lot n°8 (cloisons – doublage – faux plafonds) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel avec la société SAVI à Avelin pour un montant de 388 329.17 euros HT (465 995.00 euros TTC) à compter de l'ordre de service pour une durée estimative de 18 mois.

3 Mars 2015 – Décision portant marché pour le lot n°12 (scénographie – machinerie – serrurerie – tenture) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel avec la société BC CAIRE à Mery pour un montant de 494 660.20 euros HT (593 592.24 euros TTC) à compter de l'ordre de service pour une durée estimative de 18 mois.

M. COMPERE : Une petite question concernant la décision que vous avez prise le 10 Janvier 2015, c'est pour avoir quelques explications, c'est celle portant avenant au marché de fournitures et mise en œuvre d'un système de vidéoprotection pour un montant qui va passer de 295 000 à 321 000 euros.

M. le MAIRE : Je peux donner la parole à Christian MAUCONDUIT qui a suivi cela de près. Ce sont les petits aléas sur les positionnements des caméras.

M. MAUCONDUIT : On a déplacé une caméra qui se trouve à Mirabeau, au rond-point Mirabeau, pour l'intégrer derrière l'église Sacré Cœur où là on a des difficultés concernant un peu de délinquance et donc à la sortie de l'école Victor Hugo, le petit square pour les enfants et les sorties d'axes de fuites pour que les véhicules redescendent sur la rue Joseph Hentgès. On va installer deux caméras supplémentaires. Dedans, on a aussi la fibre optique qui sera passée en aérien, qui viendra de la rue Vauban. Tout cela entraîne des frais, des coûts supplémentaires pour la vidéo.

M. le MAIRE : D'où la nécessité de l'avenant. Ce sont les aléas des chantiers, il y a des câbles un peu plus longs qu'on a dû mettre et on a déplacé une caméra particulière.

1-Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2014

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2014 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : +1 031 161,63 €

Résultat de l'exercice 2014 : + 1 972 968,88 €

Résultat à affecter : + 3 004 130,51 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : - 1 323 303,31 €
Résultat de l'exercice 2014 : + 1 087 050,39 €
Résultat cumulé d'investissement : - 236 252,92€ (à reporter en 001)
Résultat des restes à réaliser : - 1 059 797,84 €
Résultat à couvrir : - 1 296 050,76 €

Il vous est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (compte 1068) pour un montant de 1 296 050,76€, le reste étant reporté en excédent de fonctionnement au compte 002 (1 708 079,75 €).

M. HUS : Une délibération assez classique qui précède la présentation du budget primitif et qui nous permet de reprendre le résultat de l'exercice 2014 pour pouvoir vous présenter ensuite un budget qui soit le plus fidèle possible aux chiffres et à la réalité surtout. Pour l'exercice 2014, en section de fonctionnement nous avons un résultat affecté total d'un peu plus de 3 004 130 euros. La section d'investissement pour sa part, présente un résultat à couvrir, c'est-à-dire un déficit, de 1 296 050 euros. Il vous est donc proposé d'affecter la part de l'excédent de fonctionnement à l'investissement, c'est le compte 10.68, pour un montant de 1 296 050 euros, le reste étant reporté en excédent de fonctionnement au compte 002, c'est-à-dire un excédent qui va aller couvrir notre budget pour 2015 de 1 708 079 euros.

M. COMPERE : Mouvaux Gauche Rassemblée s'oppose bien évidemment à l'affectation d'une partie que nous pensons trop importante de l'excédent de fonctionnement vers l'investissement. Dans cette période économiquement difficile, les Mouvallois ont besoin entre guillemets de fonctionner, pas d'investir plus.

M. le MAIRE : C'est votre avis, notre avis est différent. On pense que l'investissement participe à la reprise économique et à donner de l'emploi. Vous savez, l'emploi ça passe par l'investissement. Si on ne donne pas d'emplois aux entreprises, elles vont fermer les unes après les autres. Déjà que l'investissement public sur l'année 2014 n'a pas été extraordinaire, 2015 il va être catastrophique, cela va avoir des répercussions. Je ne sais pas si vous avez suivi l'actualité de près, notamment au niveau des entreprises de travaux publics. Les entreprises de travaux publics ont annoncé quand même sur le territoire national, moins 100 000 emplois liés à la baisse de l'investissement public. Donc on n'a pas la même conception. Y a-t-il d'autres observations ? Non.

Par 31 voix pour et 1 contre (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

2-Budget Principal – Budget Primitif de l'exercice 2015

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 23.942.710,32€.

La section « Fonctionnement » pour un montant de 15.296.076,75€.

La section « Investissement » pour un montant de 8.646.633,57€.

M. HUS, Rapporteur : Je salue la présence ce soir de nombreux Mouvallois et Mouvalloises qui viennent et qui vont donc découvrir le budget primitif que j'ai l'honneur de présenter pour l'année 2015. Vous verrez au cours de cette soirée trois éléments structurants au cours de la présentation : d'une part quelques éléments introductifs pour rappeler un petit peu le contexte dans lequel nous évoluons, la commune évolue, ensuite une analyse de l'équilibre général et puis ensuite nous reviendrons, conformément à ce qui avait été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, aux 5 grandes orientations qui ont été définies en début d'année et qui structureront également tout au long de l'année 2015 ce budget. Je voudrais vous rappeler en élément introductif le calendrier budgétaire dans lequel nous évoluons : nous vous avons présenté, il y a un peu plus d'un mois, le débat d'orientation budgétaire, nous avons eu l'occasion d'échanger à ce sujet cela a été le conseil municipal du 11 Février et vous voyez le débat d'orientation budgétaire s'est poursuivi avec un travail en commission, les commissions finances se sont réunies pour préparer le budget primitif. Ce budget primitif, vous le voyez, nous y sommes aujourd'hui, conseil municipal du 18 Mars, et puis vous le verrez 3^{ème} rendez-vous, non pas sur l'exercice 2015 mais sur l'exercice 2014, ce sera le compte administratif que nous devons obligatoirement voter avant le 30 Juin 2015. Donc vous voyez, 3 rendez-vous budgétaires qui sont importants, qui conditionnent également la bonne tenue finalement des recettes et des dépenses pour Mouvaux. Et donc entrons un peu plus dans le vif du sujet concernant le budget primitif ce soir. D'abord un élément de contexte national ce sera le seul de la soirée mais il est tellement important, sans ce rappel quand même nous ne pourrions pas fonctionner, nous ne sommes pas complètement isolés, nous ne sommes pas un village Gaullois et donc nous dépendons évidemment du contexte et de nos voisins et des décisions prises au niveau national. Pour rappel au niveau national, nous avons enregistré, nous connaissons une accentuation du désengagement de l'état pour 2015, c'est moins 3.67 milliards de dotations en moins et puis nous cumulons tout ça jusqu'en 2017 avec une projection de moins 12.5 milliards au total sur les collectivités pour les dotations. Je vous rappelle quand même qu'à côté de ces diminutions aux dotations qui impactent forcément nos recettes en fonctionnement, nous avons le désengagement d'autres partenaires financiers de la collectivité : je pense au département, je pense à la CAF également. Et puis, il y a aussi des charges supplémentaires qui impactent nos finances locales, je pense à la réforme des rythmes scolaires, je pense également à la hausse des cotisations patronales ou encore à la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C. Encore une fois l'idée n'est pas, ce soir, de remettre en cause le bien-fondé de ces décisions, simplement elles sont imposées unilatéralement par l'état sans compensations. C'est surtout ça que nous voulons aussi mettre en avant ce soir devant les représentations municipales. Ce contexte national étant rappelé, je vous propose d'entrer dans le budget primitif par les grandes masses : en section de fonctionnement nous enregistrons, nous proposons des recettes pour un montant de 15 296 077.00 euros, nous enregistrons des dépenses pour un montant de 13 587 997.00 euros. Quand on fait la différence entre nos recettes d'une part et nos dépenses d'autre part en section de fonctionnement, nous allons avoir en prévision, donc un excédent de fonctionnement pour 2015 d'un peu moins de 2 millions d'euros 1 829 397.00 euros, cela étant dû essentiellement à une diminution, vous le verrez dans le détail en section de fonctionnement, une diminution de nos recettes. En section d'investissement, nous avons donc en recettes prévues 8 082 958.00 euros. Je vous rappelle, c'est pour votre information, qu'il y a évidemment des restes à réaliser qui sont importants en recettes mais surtout en dépenses, pour les recettes en tout cas : 563 676.00 euros. Je vous rappelle que les restes à réaliser c'est le fait qu'il y a des dépenses et des recettes qui sont engagés sur plusieurs exercices en investissement et que ce qui est engagé en 2014 peut être liquidé, poursuivi en tout cas en 2015. En dépenses enfin, nous avons prévu 6 786 907.00 euros plus des restes à réaliser qui sont relativement importants, ce qui est logique quand on a une dynamique d'investissement 1 623 474.00 euros. Entrons un peu plus dans le détail pour analyser cette fois la section de fonctionnement si vous le voulez bien. Les recettes pour votre information, mais vous le savez, c'est composées essentiellement de la fiscalité, des dotations, des subventions aux participations, il y a également les produits des services et des domaines. Ces recettes donc, je vous le rappelle, nous les prévoyons pour 15 296 077.00 euros. Ensuite au niveau des dépenses, elles se composent des charges à caractère général, c'est ce qui assure notamment le fonctionnement de la collectivité, nous avons les charges de personnel, gros poste, les subventions de participations ou encore les charges financières, c'est-à-dire les intérêts de la dette. Pour le coup au niveau des dépenses, nous avons une prévision de 13 587 997.00 euros. Et puis, je vous renvoie à la délibération n°1 que nous venons de voter, il y a un excédent de fonctionnement 2014 que nous reportons en 2015, et c'est quand même une bouffée d'oxygène non négligeable, pour 1 708 080.00 euros. Je vous rappelle pour la petite histoire qu'un excédent de fonctionnement dégagé ça nous évite de nous exposer un peu trop aux établissements bancaires et donc d'accumuler des charges financières jusqu'au jour où nous nous métrions sous tutelle. Voilà pour la petite histoire. Au niveau donc de la section de fonctionnement et plus précisément des recettes, je vous rappelle qu'on présente toujours par logique les recettes avant d'avoir les dépenses pour un budget comme celui de Mouvaux. Les recettes fiscales, nous prévoyons 8 614 560.00 euros, c'est, vous le voyez, plus de 56 % des recettes de fonctionnement. Il faut noter qu'il y a une progression vraiment minime de 0.77 % par rapport au budget primitif 2014. Je vous indique, tout de suite, que les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2015. Par contre effectivement, pour vous expliquer pourquoi il y a malgré tout une petite hausse des recettes fiscales, nous avons les contributions directes qui connaissent des revalorisations, décidées par le parlement, loi de finances. Pour le coup nous n'avons

aucune marge de manœuvre, ça suit le taux d'inflation et donc nous avons une revalorisation naturelle, c'est ce qui explique que nous avons 89 050.00 euros attendus en plus pour les recettes fiscales en 2015. Nous avons également le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le FPIC qui devrait quant à lui continuer à progresser très légèrement pour un montant de plus 25 000.00 euros. En revanche la dotation de solidarité communautaire elle, va diminuer : 8 250.00 euros et la taxe additionnelle aux droits de mutation, c'est lié aussi en partie aussi au contexte économique, nous prévoyons une diminution de 30 000.00 euros. Autre élément important dans la section de fonctionnement pour les recettes nous avons les dotations. Les dotations pour 2015 c'est 3 063 557.00 euros, c'est 20 % des recettes de fonctionnement. Nous enregistrons là une baisse par rapport au budget primitif 2014 de 5.56 % et lié essentiellement au désengagement de l'état. Pour preuve, la dotation forfaitaire c'est moins 280 000.00 euros et la dotation nationale de péréquation, décidée par l'Etat également, moins 20 000.00 euros. Je vous informe quand même qu'au 18 Mars, nous n'avons toujours pas les notifications de l'Etat qui nous permettront de connaître précisément le montant de ces dotations. Ça veut dire que nous sommes obligés de construire un budget en ne sachant pas à l'avance ce que l'Etat va nous permettre. Il me semble qu'il y a des élections et que c'est peut être aussi lié à cela et que l'on connaîtra tout ça en Avril, mais en tout cas il faut bien avancer et en attendant et je vous fais la petite comparaison, mais si un ménage était obligé de prévoir comme cela au doigt de millet ce qu'il envisage en terme de recette pour son année, il ne serait plus capable d'avoir beaucoup de projets en terme de crédit, en terme d'investissement. Voilà pour la petite histoire. Et puis il y a les produits des services et du domaine, ça représente un peu moins de 11 % des recettes de fonctionnement 1 665 450.00 euros. Les produits des services c'est ce que l'on enregistre en termes d'inscriptions au niveau des accueils de loisirs, c'est la restauration municipale, une augmentation d'un peu plus de 4 %. Entre autre vous avez les accueils de loisirs, nous prévoyons 330 000.00 euros c'est lié notamment à une délibération, qui nous verrons un peu plus tard, présentée par Thomas DESMETTRE et puis nous avons la redevance pour les antennes relais + 75 %, il faut rapporter au montant précis 59 450.00 euros, voilà pour les produits des services et du domaine. Maintenant une fois que nous avons vu nos recettes, nous pouvons envisager les dépenses. L'un des postes importants en dépenses de fonctionnement ce sont les charges à caractère général 18 % à peu près des dépenses de fonctionnement. Nous prévoyons pour le budget primitif 2015, 2 770 000.00 euros. La dynamique de progression pour les charges à caractère général est contenue à + 0.14 %, c'est lié à l'effort qui a été demandé notamment aux services, mais j'y reviendrais dans un instant. Vous voyez également que nous ne sommes pas tout à fait maîtres des charges à caractère général, je pense au gaz et à l'électricité, les fluides en général, où là nous n'avons pas forcément beaucoup de marge de manœuvre, c'est donc un peu plus de 30 000.00 euros complémentaires qu'il faudra intégrer dans les charges à caractère général. Par contre, c'est un exemple parmi d'autres, les fournitures nous faisons un effort pour les diminuer de 12 718.00 euros. Après les charges à caractère général, un poste tout aussi important ce sont les charges de personnel que nous prévoyons pour 7 200 000.00 euros, c'est 47 % des dépenses de fonctionnement. Elles progressent de 2 % par rapport au BP 2014 mais comme je vous l'ai déjà rappelé lors du débat d'orientation budgétaire, nous n'envisageons pas de créer des postes supplémentaires en 2015. Simplement, il y a ce que l'on appelle le GVT, le glissement vieillesse technicité, qui comprend les avancements d'échelons, les avancements de grades, les promotions internes. Tout ça il faut intégrer et c'est entre 2 et 2.5 % par an. Nous avons également l'impact des réformes statutaires qui ont été imposées par l'état, je pense notamment et je vous le rappelle, à l'impact sur les catégories C qui sont à intégrer dans les charges de personnel. Pour votre information, mais vous le savez, c'est environ 200 ETP au service des Mouvallois en 2015, il ne faut pas l'oublier c'est derrière effectivement des agents qui tous les jours, sont au service des Mouvallois de nos petits aux plus âgés. Dernier poste important je dirais de ces dépenses de fonctionnement, ce sont ce que l'on appelle les autres charges de gestion courante. Ce que l'on retrouve derrière ce sont essentiellement les subventions aux associations, nous enregistrons une prévision de 1 329 070.00 euros. C'est 8.7 % des dépenses de fonctionnement. On connaît une diminution de ce poste, non pas liée aux soutiens aux associations, qui n'est pas concernée c'est un budget qui est sanctuarisé. En revanche il y avait des rattrapages en 2014, notamment concernant la participation à tout ce qui était Maison de l'Emploi, Mission Locale, fourrière animale. Et ces rattrapages que nous avons enregistrés et qui étaient massifs en 2014 n'ont plus lieu d'être en 2015. D'où cette diminution de 6 % pour les autres charges de gestion courante. Voilà pour les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement. Nous vous l'annonçons également en débat d'orientation budgétaire, nous avons fixé une ligne de conduite avec Monsieur le Maire qui était de dire moins 5 % de réduction sur les charges compressibles. Je vous propose un panel ce soir des exemples concrets, des efforts que nous avons consentis en section de fonctionnement. D'abord les frais de réception de communication moins 15 500.00 euros, tout ce qui est culture, animations moins 14 750.00 euros, les relations internationales connaissent une diminution de 3 200.00 euros, les animations jeunesse et sports moins 12 200.00 euros, tout ce qui est lié aux fonctions support à la communication aux RH, aux finances moins 21 300.00 euros, la vie scolaire pour tout ce qui est crédit aux fournitures et les crédits aux classes de découverte nous passons d'un forfait par enfant qui était de 33 euros et 38 euros en 2014 à 31 euros et 38 euros par enfant en 2015. Et puis il y a la ligne de crédit des indemnités des élus qui elle va diminuer de 8 850.00 euros. Voilà pour ce qui est de notre ligne de conduite que nous vous annonçons en débat d'orientation budgétaire. Maintenant que nous avons étudié la section de fonctionnement, je vous propose d'analyser la section d'investissement mais d'abord par une vue d'ensemble. Les recettes de la section d'investissement sont composées des subventions d'investissement et des dotations, fonds divers sans compter tout ce qui est autres. Je vous le rappelle en introduction, nous avons en recettes 8 082 958.00 euros. Il faut intégrer encore une fois les restes à réaliser qui sont importants au niveau des recettes. Et puis il y a les dépenses, essentiellement les dépenses d'équipements pour Mouvaux avec un plan d'investissement qui est ambitieux 6 786 907.00 euros à cela s'ajoute également les restes à réaliser 1 623 474.00 euros. Je vous rappelle également que nous avons un déficit d'investissement reporté de 236 253.00 euros et qui est lié à ce que je vous annonçais en délibération n°1. Entrons un peu plus dans le détail de la section d'investissement en regardant un peu les recettes d'investissement, d'abord les subventions je disais, c'est ce qui composent nos recettes d'investissement, vous le voyez nous avons 235 000.00 euros, c'est 2.7 % des recettes d'investissement mais il faut bien intégrer à côté les restes à réaliser encore une fois c'est là-dessus, c'est sur ces recettes d'investissement, qu'il faut bien additionner les 235 000.00 euros plus les restes à réaliser et vous le voyez, c'est ce que nous prévoyons. Il y a plusieurs exercices en fait pour des recettes d'investissement, je pense par exemple quand nous avons des aides sur plusieurs exercices il faut évidemment intégrer cela en 2014 mais également en 2015. Nous avons à côté les dotations au et notamment le CTVE les dotations fonds divers c'est 2 798 676.00 euros, le FCTVA qui est lié aux dépenses qui sont liées au remboursement de la TVA mais deux ans plus tard pour un montant qui n'est pas intégralement reversé à Mouvaux c'est 600 000 euros à peu près 6.9 % des recettes d'investissement. Et puis nous avons également l'excédent de fonctionnement capitalisé, important pour fonctionner surtout dans des périodes d'investissement massif 1 296 051.00 euros, c'est 15 % des recettes d'investissement. Par ailleurs, accumulé à tout ça nous avons le besoin malgré tout d'envisager un recours à l'emprunt cette année pour un montant de 2 000 000.00 euros. J'insiste également là-dessus, je pense que Monsieur le Maire a déjà démontré que lors des années précédentes, il n'avait pas ménagé sa peine pour chercher à revendre éventuellement des biens, essayé de trouver des subventions complémentaires, je sais qu'il continue à fournir beaucoup d'énergie dans ce domaine. Et donc évidemment toutes les bonnes nouvelles qui arriveront à ce sujet nous permettront d'alléger évidemment le recours à l'emprunt pour 2015. Les mouvements d'ordre, je vous le précise pour information, ça n'a pas d'impact sur nos réelles dépenses c'est 590 000.00 euros. Les dépenses d'équipement maintenant, une fois que nous avons vu les recettes, vous le savez l'espace culturel théâtre jeunesse c'est le grand chantier qui va arriver en 2015, avec la pose notamment de la première pierre dans les mois qui viennent, c'est donc un montant prévu pour les dépenses de 3 669 626.00 euros. Vous voyez, c'est à peu près un tiers du budget total que nous avons prévu pour l'espace culturel théâtre jeunesse. Nous avons le parc du Hautmont qui continue, alors 1 461 839.00 euros ça comprend notamment également pour le coup les restes à réaliser sur un budget global de 1.5 million. La réhabilitation du quartier de l'Escalette qui était annoncée 292 976.00 euros. La vidéoprotection qui est liée à la sécurité, budget important, priorité 115 996.00 euros sur un budget global de 355 000.00 euros. Nous avons toujours la participation classique à la ZAC du centre-ville pour un montant de 233 161.00 euros sur un global de 1.7 million. J'ajoute le plan pluriannuel toitures, vous voyez on a des investissements qui sont massifs et qui vont structurés 2015 mais nous n'oublions pas quand même d'entretenir notre patrimoine, le patrimoine c'est le quotidien, c'est ce qui permet aux associations de fonctionner, c'est ce qui permet également aux clubs des aînés de se rencontrer, de se réunir et donc il faut évidemment que l'on entretienne ce patrimoine. C'est important, ce sont les petites choses du quotidien. Et puis l'acquisition d'une balayeuse 180 000.00 euros pour répondre également aux besoins des Mouvallois en terme de propreté. Mais à côté de ces investissements-là, je vous le rappelle c'est aussi du quotidien, c'est aussi du concret pour nos Mouvallois et nos Mouvalloises c'est 80 712.00 euros dans les écoles en investissement, c'est pour les bâtiments sportifs 241 150.00 euros, pour la voirie nous prévoyons 62 100.00 euros et puis il y a l'informatisation des services, gros défi pour adapter nos services publics au défi du 21^{ème} siècle 112 580.00 euros. Enfin une fois que nous avons vu la section de fonctionnement, la section d'investissement, il y a à évoquer la gestion de la dette. Bonne nouvelle en 2015, nous avons trois emprunts qui vont s'éteindre. Nous allons désendetter la ville d'un million d'euros. Les intérêts de la dette à verser en 2015 s'élèvent à 330 000.00 euros. Tout ça pour dire que la capacité de

désendettement de la ville est au 1^{er} Janvier 2015, d'un peu plus de 4 ans et donc nous sommes très loin des zones turbulentes qui risquent à ce moment-là de mettre la ville dans des zones inquiétantes. 4 ans c'est loin des 12 ans qui sont un seuil normalement à ne pas atteindre pour éviter le danger. Si je devais résumer ce soir les dépenses, les recettes que nous avons à la fois en section de fonctionnement et en section d'investissement et bien je prendrais l'exemple d'un billet de 100 euros. Sur 100 euros, il y a 30 euros qui partent pour les espaces publics pour le quotidien Mouvallois, il y a également 22 euros qui partiraient pour la jeunesse et la vie scolaire, à peu près l'équivalent 22 euros pour tout ce qui est culture, animation, rayonnement de la ville. Nous avons ensuite 9 euros en petite enfance, 9 euros également pour tout ce qui est lié aux ressources, à la vie civique. Et puis vous voyez également que sur 100 euros, il y a 2 euros qui partent à la sécurité, 2 euros en sports et loisirs, 2 euros pour les solidarités, 1 euro pour les relations publiques, la communication et 1 euro pour les subventions aux associations. Voilà un petit peu résumé si vous voulez, sur une base de 100, ce qui est le quotidien pour le budget primitif de 2015. Je vous l'ai annoncé en débat d'orientation budgétaire, nous avons sanctuarisé 5 domaines qui étaient tellement-ils vraiment prioritaires pour nous en 2015, d'abord la propreté, c'est un sujet sur lequel les Mouvallois nous attendent, on n'a pas droit à l'erreur. Nous avons sanctuarisé ce budget pour un montant de 340 000.00 euros en 2015. Alors, vous le voyez dans les chiffres clés mais je vous l'ai annoncé tout à l'heure c'est notamment l'acquisition d'une balayeuse pour 180 000.00 euros, c'est également l'acquisition de nouvelles poubelles, c'est la préservation des espaces publics via le nettoyage, c'est les sachets des déjections canines pour éviter évidemment que nos trottoirs soient salis et puis il y a le nettoyage des bâtiments communaux pour un montant de 90 000.00 euros. Au total donc premier budget sanctuarisé pour un montant de 340 000.00 euros la propreté. Ensuite le cadre vie, un peu moins de 2 millions d'euros 1 949 000.00 euros. Qu'est-ce que l'on trouve dans le cadre de vie ? Le cadre de vie c'est aussi ce qui permet aux Mouvallois de se sentir bien dans sa ville, c'est le parc du Hautmont 1.5 million, c'est également le plan de prévention du bruit, c'est l'accessibilité pour que nos Mouvallois puissent intégrer nos espaces publics dans de bonnes conditions, c'est le plan toiture je vous en parlais à l'instant, il y a également l'entretien des espaces verts dans le cadre de vie et puis il y a le fleurissement, l'embellissement de notre commune 65 000.00 euros. Deuxième budget sanctuarisé, notre mission prioritaire également, cadre de vie 1 949 000.00 euros. Troisième priorité importante pour 2015 la solidarité. La solidarité c'est 1 395 000.00 euros, j'intègre dedans les associations évidemment qui sont subventionnées par la ville, une participation aux OGEC, au CCAS, à la mission locale. La solidarité, budget préservé en 2015 1 395 000.00 euros. Il y a également le bien vivre ensemble c'est un élément important pour notre commune c'est ce qui fait notre différence par rapport à d'autres collectivités. Nous avons enregistré un budget sanctuarisé à 5 400 000.00 euros. Dans ce bien vivre ensemble il y a ce qui fera le Mouvaux de demain, notamment la construction de l'espace culturel théâtre jeunesse, je vous l'annonçais plus de 3 millions d'euros. Nous avons également le fonctionnement de la structure petite enfance, tellement apprécié, tellement copié dans d'autres collectivités 33 610.00 euros. Nous avons également le secteur de la jeunesse dans le bien vivre ensemble, c'est un peu moins de 200 000.00 euros et puis il y a la vie scolaire, il y a le sport également dans le bien vivre ensemble. Quatrième mission sanctuarisée 5 400 000.00 euros pour le bien vivre ensemble. Et puis il y a la sécurité, la sécurité c'était une attente forte, c'était également un sujet sur lequel les Mouvallois nous interpellaient. Budget sanctuarisé 128 000.00 euros pour 2015. Ça comprend, Christian le rappelait tout à l'heure, la vidéoprotection, nous avons l'installation de nouvelles caméras pour le cœur de ville, pour assurer également une continuité dans la sécurité des Mouvallois, nous avons également souhaité adapter la mise en place des procès-verbaux par l'électronique, nous avons également l'habillement pour les agents pour un montant de 7 600.00 euros. Donc la sécurité est notre mission également sanctuarisée pour un montant de 128 000.00 euros. En conclusion pour ce budget 2015, je dirais d'abord qu'en fait c'est le budget des promesses tenues. Vous le savez, liée aux contraintes financières qui nous sont imposées unilatéralement, la section de fonctionnement connaît des ajustements et la ligne de conduite de réduction de 5 % des charges compressibles est tenue. Première idée clé, c'est toujours pareil, si vous deviez sortir ce soir de ce conseil municipal, voici en quelque sorte les 4 grandes idées que vous devriez retenir. Il y a également un sujet fort sur lequel on ne transigera pas en 2015, il n'y a pas d'augmentation des taux des impôts locaux en 2015, c'est clair, c'est net, c'est écrit. Et puis il y a le niveau des investissements également qui reste fort. Nous l'avons dit, poursuite des travaux dans le cœur de ville c'est notamment le démarrage du chantier de l'espace culturel théâtre jeunesse tellement attendu, c'est l'entretien de notre patrimoine. C'est également l'investissement dans le quartier de l'Escalette et puis il y a les autres investissements pour le quotidien. Mais également avec la règle et c'est ce que nous vous annonçons également précédemment c'est qu'il n'y a pas de nouveaux projets sans évidemment le soutien financier de partenaires de la ville. Et puis enfin, quatrième grande idée, il n'y a pas de dérapage concernant l'endettement, encore une fois cet endettement est maîtrisé et nous avons une capacité de désendettement qui est bonne et qui est à préserver pour les années qui viennent. En somme un budget qui est avant tout au service de tous les Mouvallois. Voilà, je vous remercie de votre attention, je me permettrais simplement de remercier Pauline ISBLED, qui est à la tête du service finances, qui fait un travail remarquable, qu'elle en soit chaleureusement remerciée elle et ses agents s'il vous plaît et puis également nos agents qui ont fait un travail remarquable également pour vous présenter ce budget primitif. Voilà, je vous remercie de votre attention.

M. le MAIRE : Merci Benjamin. Bien sûr, nos remerciements vont tout d'abord au service des finances et à Pauline ISBLED en particulier, en tant qu'animatrice, directrice de ce service, de ce pôle. Merci aussi au directeur général des services, nous avons reçu dans mon bureau l'ensemble des services municipaux, donc il faut remercier aussi l'ensemble des agents, chefs de services, directeurs de pôles qui ont participé, nous avons regardé à la loupe chaque ligne de crédit. Merci aux adjoints au Maire qui, chacun dans leurs compétences respectives, ont du faire des efforts, merci aux conseillers municipaux délégués, qui ont été associés à l'élaboration budgétaire, notamment Jérôme dans le secteur jeunesse accueil de loisirs, il y a eu des choix parfois difficiles mais nous avons fait ces choix. La parole est ouverte à ceux qui veulent bien la prendre. Madame COLLOT, honneur aux dames.

Mme COLLOT : Au DOB c'était Monsieur COMPERE, donc au budget ce sera moi. Monsieur le Maire, le budget primitif 2015 que vous nous avez présenté reflète ce que vous avez appelé dans le DOB « la période de contrainte exogène forte que subissent toutes les collectivités territoriales » et donc Mouvaux, comme les autres, a dû composer avec cet état de fait. Pour ma part, je ne vous parlerai que de Mouvaux et ne vous assommerai pas avec des chiffres nationaux qui ont été déjà trop longuement mentionnés lors du DOB et qui ont été évoqués rapidement au début de cet exposé. Pour la section de fonctionnement, on peut constater que vous avez drastiquement contenu les charges à caractère général puisqu'elles n'augmentent que de 0.14 % entre 2014 et 2015. Cela nous laisse très perplexe quant à la difficulté de mener à bien le fonctionnement général des services municipaux qui vont être asphyxiés et cela relève de la gageure. J'ai demandé quelques explications par mail, j'ai reçu les réponses ce matin je vous en remercie. Par contre j'avais oublié de demander une explication sur le poste 611, les contrats de prestations avec les entreprises qui passent de 8 000.00 à 22 208 euros. De quoi s'agit-il exactement ? Nous voyons une augmentation des frais de personnel de 2.12 % comme cela était dit mais plus particulièrement en ce qui concerne les rémunérations des personnels non titulaires. Alors pouvons-nous avoir une explication, pourquoi les personnels non titulaires ? Une augmentation de près de 17 %. Nous prenons bien évidemment acte de l'augmentation de la cotisation à la CNRACL qui est applicable à l'ensemble des collectivités territoriales. Pour les autres charges de gestion, nous constatons une baisse des indemnités des élus de 8 850, auriez-vous baissé vos indemnités Monsieur le Maire, ou s'agit-il simplement de la suppression de l'écriture des indemnités des deux conseillers délégués qui ne sont pas nommés, pour mémoire il y en avait 9 prévus et 7 nommés. Donc à quoi correspond cette baisse ? La baisse des 18 788.00 euros dans les crédits aux associations, nous avons eu l'explication c'est bien le rattrapage des participations en 2013 qui avaient été versées en 2014, donc ils n'ont plus lieu d'être là maintenant. Et donc vous nous affirmez que les associations elles-mêmes ne subissent pas cette baisse de subvention. Par contre, j'en profite pour rappeler que nous avons demandé, à plusieurs reprises, qu'une grille de critères objectifs soit définie pour attribuer les subventions aux associations non sportives parce que cela existe déjà pour les associations sportives, en toute équité. Pour les recettes de fonctionnement, nous relevons une baisse de 30 000 euros des droits de mutation, cela veut-il dire que les transactions immobilières sont en baisse et que Mouvaux devient moins attractive ? Nous notons effectivement la baisse annoncée de la dotation globale d'équipement. Dans la section d'investissement, nous remarquons qu'il vous a fallu absolument vous autofinancer au maximum pour équilibrer l'inscription de 3.6 millions d'euros de construction et des 785 900.00 euros d'acquisition de terrain. Donc j'ai eu les explications sur ce à quoi ça correspondait. A cela s'ajoute un emprunt de 2 millions d'euros à contracter et la reprise obligatoire de l'excédent 2014. Cette nouvelle annuité due à l'emprunt de 2 millions d'euros que vous inscrivez, on vient de le voir, n'est pas compensée par la perte identique d'annuité d'emprunt qui se termine en 2015, pour la moitié seulement. N'aurait-il pas été plus judicieux d'utiliser plutôt la procédure d'AP/CP : la gestion des investissements par autorisation de programme et crédit de paiement, qui est recommandée par ailleurs par la chambre régionale des comptes pour un pilotage financier efficace, ceci afin de mieux appréhender la réalité du déroulement des travaux, cela aurait mieux correspondu à la réalité et n'aurait pas gagé l'excédent municipal. A ce propos, il semblerait que la commercialisation des surfaces commerciales

du cœur de ville soit bien à la traîne. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous notons un taux de réalisation des dépenses d'investissement de 2014 de seulement 38.51 % et ce qui a été dépensé concerne surtout du matériel. Dans ces conditions est-ce bien raisonnable de réinscrire autant de travaux en 2015 ? Encore une fois la procédure AP/CP semblerait plus adaptée. Par ailleurs nous notons une proposition de dépense d'équipement nouvelle de 5 476 906 et en face il y a seulement 235 000 euros de subventions inscrites dans les recettes d'investissement et nous attendons les 503 676.00 euros de restes à réaliser 2014, soit un total de moins de 800 000 euros de subvention d'investissement, une grosse différence. Or, au DOB vous avez déclaré, je vous cite : en 2015 le contexte devrait être favorable à l'emprunt avec des taux d'intérêt bas néanmoins l'emprunt d'aujourd'hui devra être remboursé demain et pèsera sur la section de fonctionnement, qui sera déjà contrainte à cause de la baisse drastique des dotations. Il faudra donc encore avoir les moyens d'emprunter. Je vous cite toujours : sur ce point il convient de rappeler l'engagement de l'équipe municipale, de conditionner la réalisation de certains projets à l'obtention de subventions afin de ne pas emprunter excessivement et ne pas faire peser demain les charges financières des investissements d'aujourd'hui. Dans cette optique, de façon tout à fait raisonnable, l'équipe municipale n'hésitera pas à revoir des projets pour lesquels il n'y aurait aucun partenaire financier. Vous nous l'avez dit la dernière fois, je vous pose donc la question Monsieur le Maire : avons-nous les moyens d'emprunter ? De façon plus anecdotique, le tableau des amortissements page 32 serait à revoir, il date de 1996 et certaines durées d'amortissement semblent incohérentes avec ce qui se passe aujourd'hui et par ailleurs nous nous privons peut être de certains amortissements sur de nouveaux matériels. Donc nous sommes tout à fait d'accord pour délibérer lors d'un prochain conseil sur ce point. Encore une question, le tableau des subventions ne doit-il pas obligatoirement figurer dans le budget ? Parce que là il est mis à part. Donc voilà, là c'est bon, le reste, vous avez répondu aux questions.

M. le MAIRE : Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Merci Monsieur le Maire. Donc Mouvaux Gauche Rassemblée reconnaît que le budget que vous nous présentez est équilibré, mais nous ne le voterons pas par qu'il ne correspond pas du tout à notre vision d'un budget municipal utile aux citoyens. Ce budget est éminemment politique et met bien en évidence vos préoccupations. En effet, vous avez budgété de nouvelles caméras de vidéosurveillance, nous devrions en avoir bientôt 46, sachant qu'une ville comme Tourcoing en a un peu plus de 50, Tourcoing ayant quand même 100 000 habitants et on aura pour à peu près 130 000 euros de vidéosurveillance puisque quand on voit le powerpoint : sécurité = vidéosurveillance. Par contre vous abaissez les crédits aux écoles publiques et au CCAS même si au niveau du CCAS les 6 000 euros sont mis en crédit bloqué, ils ont quand même été diminués, puis réajustés. Je pense quand même que c'est une diminution. On voit bien là où sont vos priorités : la sécurité contre l'école et l'aide sociale. Vous sanctuarisez la sécurité, vous ne sanctuarisez pas l'école publique. Dans un sens je ne préfère pas le terme sanctuariser d'ailleurs pour l'école publique. Nous avons à MGR une autre conception des relations humaines et préférons Victor Hugo pour qui, celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison, plutôt que Sénèque pour qui l'homme est par nature un criminel. Nos concitoyens n'ont pas besoin qu'on attise le sentiment d'insécurité mais qu'on se préoccupe de leur quotidien, d'école, de crèche, d'aide sociale. Ils peuvent accepter aussi qu'on reporte les investissements de prestige mais pas leurs besoins immédiats et je vois également néanmoins là qu'au niveau des OGEC, les subventions seront toujours maintenues. J'ai deux petites questions également d'éclaircissement : vous avez indiqué dans le budget que la DSU n'augmenterait pas, je pensais qu'elle devait augmenter et est-ce que le prêt de 2 millions couvrira la totalité des frais à engager pour le théâtre ?

M. le MAIRE : Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. Bernard était chef d'une entreprise de travaux publics. Didier était directeur du collège du plus grand ensemble scolaire privé tourquennois. Chantal était aide-ménagère puis assistante maternelle. Henri était gérant d'une cartonnerie industrielle. Malika, était mère au foyer. Elle a élevé deux enfants, qui, par leur courage et leur mérite, ont brillamment réussi leurs études, donnant ainsi l'exemple d'une ascension sociale réussie. Ces cinq retraités, me disent s'intéresser depuis toujours à la vie de leurs communes, et même les questions économiques les interpellent. Voici donc les propos qu'ils m'ont confiés, et qui n'engagent bien entendu que leurs auteurs. Certains me parlent de gestion calamiteuse et approximative des fonds publics communaux, de dettes abyssales, d'emprunts toxiques, d'un risque potentiel de faillite avec mise sous tutelle préfectorale. D'autres me parlent du choix de la facilité, par l'augmentation régulière des impôts, afin de faire face à des dépenses dictées par l'idéologie de la générosité et de l'assistanat. Certains me parlent d'effectifs de fonctionnaires pléthoriques, de la coutume de l'absentéisme, des embauches de complaisance et de l'octroi d'avantages injustifiés. D'autres me parlent de clientélisme, de copinage, et de financement d'associations opaques ou politisées. Certains me parlent de laxisme dans le domaine de la sécurité, du culte de l'excuse et de l'angélisme face à la délinquance. Enfin, et fort heureusement, ils ajoutent qu'après des décennies d'administration municipale sans partage, et grâce à l'alternance issue des élections municipales de mars 2014, les masques sont tombés, les placards se sont ouverts, les tapis ont été soulevés, mettant au grand jour les gabegies d'un passé douloureux mais laissant pressentir un avenir plus sérieux. Vous l'aurez compris, Bernard, Didier, Chantal, Henri et Malika n'habitent pas notre commune mais demeurent respectivement dans les quartiers du Centre et du Mont d'Halluin, dans les quartiers du Virolois, des Phalempins et du Blanc-Seau à Tourcoing. Après ce bref instant cauchemardesque, mesurons chers collègues, notre chance de résider à Mouvaux. Ayons aussi à l'esprit que notre attractivité et notre cadre de vie ne doivent rien au hasard. A Mouvaux, il n'y a pas de passé économique obscur, mais un héritage sain, fruit de la sérieuse gestion et de la clairvoyance de nos prédécesseurs. A Mouvaux, il n'est pas fait le choix de la facilité puisqu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts alors qu'il eut été aisé de le faire en arguant le désengagement de l'Etat et les nouvelles charges imposées sans compensation. Il serait intéressant d'ailleurs que notre Adjoint en charge des finances porte à notre connaissance le comportement des autres collectivités sur ce sujet de la fiscalité locale. A Mouvaux, la masse salariale sera contenue, les embauches en mairie seront suspendues, les indemnités des élus et les dépenses compressibles seront réduites, notre excédent de fonctionnement sera préservé, et notre capacité d'autofinancement ne sera pas affectée. A Mouvaux, il n'y a pas d'improvisation budgétaire, les projets sont engagés uniquement lorsque les subventions sont réellement obtenues, car nous n'asseyons pas nos finances sur des promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent. A Mouvaux, il n'y a pas d'associations « fantômes », elles contribuent toutes au « mieux vivre ensemble ». Leurs dotations seront au même niveau qu'en 2014. A Mouvaux, il n'est pas fait l'impasse ni sur la propreté, l'achat d'une véritable balayeuse en est l'illustration, ni sur l'entretien de notre patrimoine communal. A Mouvaux, il n'y a pas de laxisme en termes de sécurité. Les caméras de vidéo protection et la police municipale en sont le témoignage. A Mouvaux, la solidarité n'est pas un vain mot, elle se manifeste au quotidien par les nombreuses actions de notre CCAS à l'endroit de nos aînés et des plus modestes. A Mouvaux, ville « amie des enfants », les plus jeunes ne sont pas oubliés par nos actions sportives, culturelles et péri scolaires. A Mouvaux, il n'y a pas de ghettos Monsieur le Premier Ministre, les logements aidés sont correctement répartis sur notre territoire, les habitants du « Clos du Château » nous sont reconnaissants, et les futurs locataires du cœur de ville le seront tout autant soyons en certains. Pour finir, interrogeons-nous sur l'attitude adoptée par d'autres communes de la métropole Lilloise face à la crise économique et financière et face au désengagement de l'Etat. A Mouvaux, force est de constater, que la situation financière est saine et solide. Le budget 2015, porté devant nous par notre Adjoint en charge des finances, et soumis à nos votes, est sincère, responsable et raisonnable. Le budget Mouvallois 2015 est le reflet d'une gestion rigoureuse de bon père de famille !

M. le MAIRE : Merci, donc je vais reprendre de manière générale et après, Benjamin, tu répondras sur ce que j'ai en partie omis ou tu entreras dans le détail, je n'ai pas entendu ?

M. COMPERE : Le terme père de famille a été retiré de tous les contrats de location.

M. le MAIRE : Oui depuis le mariage pour tous effectivement. Comme père et mère c'est retiré aussi, mais bon ... J'en conviens, la présentation a été très objective, je t'en remercie Benjamin et c'est vrai que le contexte national a été abordé d'une façon succincte mais très objective. Je souligne Madame COLLOT oui, la gageure aujourd'hui de toutes les collectivités, pas simplement celle de Mouvaux, de faire face à moins de recettes et plus de dépenses, parce que quoi que nous fassions, nous avons plus de dépenses. Si nous voulons maintenir des services municipaux de qualité, la masse salariale qui est le plus gros poste de dépenses en matière de fonctionnement, il y a la GVT comme l'a expliqué Benjamin, on embauche personne et c'est 200 000.00 euros d'augmentation, 2 % c'est systématique, c'est l'échelon et puis voilà l'ancienneté au passage, les examens... C'est une augmentation qui est sensible parce que le poste quand même est important. Augmentation aussi liée aux fluides, même si

on peut présager dans les mois à venir une baisse ou au moins une stagnation de l'électricité ou de l'eau ou du gaz. Je rappelle quand même que les dépenses annuelles en matière de fluides c'est 800 000.00 euros donc si il y a une augmentation de 10 % faites le calcul on arrive tout de suite à des sommes qui sont importantes, donc c'est vrai c'est une gageure. Baisse des recettes, augmentation des dépenses. Comment pouvons-nous faire et bien voilà, on a eu la gageure premièrement de diminuer parce que l'année prochaine on va devoir faire face encore à une autre baisse, une baisse encore significative et on va devoir remettre un petit peu on va dire sur le bureau, sur la table, sur le tapis. On va remettre un petit peu tous les crédits, savoir si il y a lieu, soit d'augmenter la pression fiscale, soit d'arrêter des services municipaux. Je ne suis pas un magicien, si il y a moins de recettes, à un moment donné quand on a fait toutes les économies possibles, c'est soit on arrête des services, soit on augmente la pression, c'est aussi cartésien que cela. Les augmentations de personnel non titulaires, c'est parce que nous devons faire face à des demandes de l'Etat, notamment la réforme sur les temps périscolaires, les NAP : tous les amateurs, les 25 animateurs que nous devons embaucher, c'est sur ces créneaux-là que nous les embauchons, c'est pour cela qu'il y a une augmentation substantielle, 25 animateurs supplémentaires. Même chose pour les accueils de loisirs, c'est aussi du personnel vacataire. Sur les accueils de loisirs, on a plus de demandes donc on est obligé de prendre plus d'animateurs vu qu'on a des taux d'encadrement à respecter. Je maintiens, je le redis haut et fort pourtant cela a été bien spécifié par Benjamin et on l'a écrit noir sur blanc, c'est mieux noir sur blanc car tout le monde l'a vu, pas de baisse des subventions pour les associations Mouvalloises, c'est bien clair. Je peux vous dire que c'est une gageure, c'est un choix. Dans certaines villes, parce que nous sommes dans la période des votes des budgets, j'ai pu lire au travers de la presse, que dans certaines villes il y a des baisses sensibles, très sensibles au niveau de ces subventions. Au niveau des critères de sélection, notamment pour les subventions de loisirs et culturelles, laissez un peu de temps au temps, j'ai souhaité, j'ai demandé à Sandrine de voir au même titre que pour les sports, une convention, c'est-à-dire un engagement. On a réussi à faire une gageure aussi, et c'est d'ailleurs pris en exemple au niveau de la Métropole Lilloise, et même au niveau national, les conventions que nous avons signées avec les clubs sportifs et nous allons faire la même chose avec les autres associations ou du moins pas la totalité, parce qu'il y en a certaines c'est quelque peu difficile, mais les grosses structures associatives culturelles, loisirs ou festives, c'est-à-dire l'engagement de la ville pas simplement financier, l'engagement aussi en matière d'équipement, parce que l'on oublie bien souvent ces équipements qui représentent pas loin du million d'euros. Parce que les 50 bâtiments municipaux que nous avons en gestion, sur ces bâtiments municipaux, il y en a à peu près 80 % mis à disposition des structures associatives Mouvalloises. Vous savez, je prends le dernier né, celui qui est sorti de terre, l'espace Jean Richmond, certains se posaient des questions en disant c'est quand même grandiose, vous n'avez pas vu un peu grand ? 3 mois après, plus un seul créneau d'utilisation et aujourd'hui mais alors quel crève-cœur de temps à autre, de devoir dire comme le rendez-vous que nous allons avoir dans quelques jours, un open national à Mouvaux avant d'avoir les championnats de France de roller skating et de devoir dire à une ou deux associations, s'il vous plaît ce week-end on va devoir suspendre votre créneau. Ah des déchirements de cœur, donc nous faisons face d'une part à un dynamisme et nous sommes là en appui de ce dynamisme des associations parce que comme je l'ai dit lors de mes vœux et comme je dis couramment, les associations participent de plein fouet à ce que j'appelle le mieux vivre ensemble dans cette très belle ville. La taxe additionnelle sur les droits de mutation, j'espère et nous le verrons à la fin de cette année, j'espère que les 30 000.00 euros en moins et bien le moins se positionne en plus, parce que nous sentons une petite reprise de l'immobilier, pas qu'à Mouvaux, d'une façon générale. Tous les professionnels le soulignent. J'ai gardé en plein pouvoir l'aménagement urbain et l'urbanisme, ce n'est pas le fruit du hasard, je signe personnellement toutes les déclarations d'intention d'aliéner, c'est-à-dire toutes les ventes à Mouvaux. Non pas pour mon plaisir mais pour savoir déjà comment le marché se porte et anticiper, parce que les 1.2 % de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, je regarde si cela rentre bien dans les caisses et si cela ne rentre pas les caisses, il faut anticiper avant la fin de l'année et dire avant la fin de l'année, on est dans le mur. Parce que vous savez les années 2008, 2009, 2010 et 2011 elles n'ont pas été toutes belles pour Mouvaux, je rappelle quand même que sur les années 2007 et 2008 on n'était pas loin du million d'euros de recettes en matière de taxe additionnelle sur les droits de mutation. La crise est passée par là et je n'y suis strictement pour rien. La crise des subprimes de Août Septembre 2008 a touché de plein fouet tout le marché immobilier européen et américain. Je ne sais pas dire ce qui s'est passé en Espagne, je ne sais pas dire ce qui s'est passé au Portugal mais en France cela a été la Bérézina sur les ventes de biens immobiliers. On sent ce petit frémissement, j'ai lu dernièrement dans un gros quotidien régional qui s'appelle La Voix du Nord, dans un supplément sur l'attractivité des villes dans le Nord Pas de Calais, il y avait une double page sur trois villes que j'adore : Marcq en Baroeul – Bondues – Mouvaux et il était souligné dans cette double pages que ces trois villes étaient quand même les villes les plus attractives, non seulement de la Métropole mais aussi de la région Nord Pas de Calais au-delà de la façade maritime du Touquet que je place à part. Je l'ai lu, je fais confiance au journaliste, ce n'était pas marqué publi-rédactionnel, c'était un supplément en immobilier. Comme je lis avec une attention toute particulière, vous savez les magazines nationaux ont plaisir à sortir au moins deux fois par an des suppléments spécial immobilier Lille, alors que ce soit Le Point, que ce soit L'Express, que ce soit le nouvel Obs, voilà chacun spécial immobilier de Lille. Et moi je regarde avec une attention toute particulière le Mouvaux qui était absent et qui revient, on parle : Mouvaux bouge, Mouvaux restructuration d'un cœur de ville, Mouvaux équipement etc ... et Mouvaux revient dans une certaine forme d'attractivité. Vous savez, les prix de l'immobilier à Mouvaux n'ont pas baissé, ils stagnent. Ils ont baissé par rapport à 2008, je l'accorde. Vous savez, il y a quelque chose qui n'était pas compréhensible, pendant les dix années de 1998 à 2008, les prix augmentaient, c'était entre 10 et 15 % chaque année, c'est-à-dire, si vous faites bien le calcul, au bout de 8 à 10 ans le bien acheté était multiplié par deux, il était augmenté de 100 % mais votre salaire n'était pas augmenté de 100 %. Et on était arrivé à des prix de fous, de mabouls, complètement dingues. Aujourd'hui à Mouvaux, j'ai quelques appréhensions, parce qu'un bien de moins de 100 000.00 euros ça ne se trouve plus, ça n'existe plus, et quand ça existe, c'est une cabane au fond du jardin en ruine, voilà la réalité. Il est vrai que depuis Mai 2012, je ne sais pas si il y a quelque chose qui est juste en face de moi, le Président de la République, depuis Mai 2012, il y a une paire de maisons qui ont été évaluées à plus de 800 000.00 euros, ça fond comme neige au soleil, il n'y a plus une vente, c'est bizarre il n'y a plus une vente de maison à 800 000 euros. Par contre, elles sont en vente, il y en a certaines qui sont vides. Comme par hasard ces personnes qui habitaient ces maisons sont parties vivre pas très loin, du côté de Néchin, je ne sais pas pourquoi, ils ont préféré peut être l'odeur ou je ne sais pas l'air de la Belgique. Et j'ai plaisir depuis ces trois derniers mois à avoir vu passé des ventes dans cette catégorie de plus de 800 000 euros, ça veut dire quelque chose. Non Madame COLLOT, en toute cordialité, je vous dis que Mouvaux ne baisse pas en attractivité et heureusement pour notre ville parce qu'elle se régénère, elle bouge, elle se transforme et on fait face. Quand vous faites la liaison avec la commercialisation des commerces du cœur de ville, oui, je rappelle quand même que le cœur de ville si on avait dû le faire, c'est-à-dire le lancer là en 2014, c'était peine perdue, nous l'aurions jamais lancé, jamais parce que personne ne nous aurait suivi financièrement. Là, on est sur la fin. Vous savez, moi je fais face sur le cœur de ville à des aberrations, des aberrations qui entraînent des retards, des retards liés à des clauses purement administratives, et Monsieur le Directeur Général des Services, je peux vous dire qu'il passe des sales moments avec ses collègues d'autres collectivités, que ce soit de la Métropole Lilloise ou du Département du Nord, qui est propriétaire de certains espaces et qui, et je le souligne fort, par négligence, par négligence, ne prend pas les dispositions réglementaires pour donner les terrains, donc quand on n'est pas propriétaire des terrains, il est difficile de pouvoir construire dessus. Et nous nous battons, et je peux vous dire aujourd'hui au niveau du Département du Nord, il n'y a plus personne qui répond, il n'y a plus personne au Département du Nord. Je ne sais pas, il y a des élections prochainement ? Et ça fait trois mois qu'il n'y a plus personne qui répond au Département du Nord. Et quand vous avez les fonctionnaires, ils disent : il faut attendre, c'est une décision qui est politique. Donc il n'y a plus personne. Vous avez pu voir que la rue Régis CORSELLE elle est toujours en stand-by. Vous savez un commerce il ne va pas s'installer si il n'y a pas de rue qui passe devant son commerce et je vais vous donner une petite information, dépêchez-vous il n'y a plus que deux cellules à vendre, tout le reste c'est signé. Donc ça va sortir, il faut laisser les travaux avancer. Je maintiens et je le redis, vous savez le lot 5, le dernier lot, l'entreprise NACARAT, grande entreprise régionale, s'est retirée du lot 5 parce que les banques ne suivaient pas la grande entreprise régionale. Vous voyez le niveau de la crise ? Nous avons dû retrouver un autre promoteur et une autre équipe pour reprendre le lot 5, vous voyez à ce stade où on est ? Donc sur le cœur de ville n'ayez crainte il se porte correctement après quelques difficultés auxquelles nous avons dû faire face. Oui, vous savez les subventions, j'ai réussi à capter, nous avons réussi, parce que nous sommes ici tout un exécutif, que ce soit en matière de sports avec mon ami Eddie, je rappelle quand même qu'on a capté 1.2 million entre le CNDS et le FDAN, au niveau du parc du Hautmont avec mon ami Bernard, on a capté la gageure de 400 000.00 euros du FEDER et 220 000 euros c'est signé, 220 000.00 euros du FDAN. Mais le FDAN qui dépend du Département du Nord, vous avez suivi un petit peu l'actualité ? Le Département du Nord, on ne peut pas dire qu'il est en dépôt de bilan c'est interdit pour les collectivités, il est à deux doigts de la tutelle. L'autofinancement, l'autofinancement du Département du Nord, c'est le budget, il a été voté là il y a quelques semaines, l'autofinancement du Département du Nord est négatif, négatif, 3.7 milliards d'euros de budget autofinancement moins 33 millions d'euros. C'est lourd, c'est-à-dire qu'ils paient la totalité de leurs investissements par l'emprunt. Qu'est-ce qu'ils font à votre avis ? Et bien ils réduisent toutes les participations et subventions. Le FDAN dans les années à venir, ça va être ridicule, ridicule, il n'y en aura plus. Et quelque soit l'équipe qui gagne là, la première des

choses qu'elle va devoir faire c'est serrer les boulons dans tous les coins sinon elle sera sous tutelle. Oui je le redis haut et fort, je l'ai écrit, moi quand j'écris quelque chose je le tiens toujours. Je l'ai écrit dans mon programme et je le redis. Si des partenaires qui s'étaient engagés de vive voix mais qui se rétractent et bien oui je revois ma position et je le dis haut et fort. La crèche aujourd'hui j'ai quelques difficultés, la crèche que nous avons envisagée pas pour tout de suite, pour au mieux on va dire 2019 dans le quartier des Francs à la limite du nouvel éco quartier plus du Carbonisage, si la CAF ne suit pas, si le Département ne suit pas et bien je ne le ferai pas. C'est bien clair, je ne ferai pas. Et chacun prendra ses responsabilités. Même chose, allez dans un autre registre, avec Ariane dernièrement nous sommes allés à l'Agence Régionale de Santé pour la Maison de Retraite, l'architecte est choisi on nous a baladés, tout est fait, on attend plus que le feu vert de l'ARS et du Conseil Général. Et puis j'apprends, alors qu'on avait un accord, qu'on revient sur l'accord, on nous dit et bien non vous n'avez plus 12 lits supplémentaires. Je fais comment pour l'équilibre financier ? Et quand je leur dis je fais comment moi ? Et bien c'est votre problème. Mais je fais comment ? On va demander 80 euros ? Mais les retraites, elles sont à quel montant ? Qu'est-ce que l'on cherche ? Je le dis, on cherche à arrêter les maisons de retraite publiques. Beau programme Monsieur COMPERE, intéressez-vous à ça et qui engage aujourd'hui des millions d'investissement ? Le privé ! On voit pousser des maisons de retraite privées dans tous les coins et en plus on peut défalquer au niveau des impôts et le public, on n'a pas les autorisations. Donc des fois, de temps en temps, vous savez, c'est mes bras qui tombent. Mais j'ai toujours la hargne, j'ai toujours la détermination. Et si on me claque la porte au nez, j'essaie d'entrer par la fenêtre et si la fenêtre est fermée, j'essaie d'entrer par le toit. Monsieur COMPERE, vous savez on a des différences de valeurs, je le redis j'ai beaucoup d'estime pour vous mais au moins avec vous c'est bien clair, on a des valeurs qui sont différentes, moi je considère que la sécurité fait partie de mes priorités, vous non. Voilà, c'est une valeur différente. Vous êtes plus dans une logique de dépenser plus, moi je suis dans une logique de dépenser moins. Une valeur totalement différente. Je dis par exemple avec Madame FRUIT qui est la Présidente déléguée du CCAS, mais si elle a besoin de plus, qu'elle me demande plus mais elle ne me demande pas plus, je ne vais pas lui donner ce qu'elle ne veut pas. Moi au niveau du Centre Communal d'Action Sociale, dites-moi et ceux qui siègent au Centre Communal d'Action Sociale si nous avons refusé un jour en toute objectivité une aide ? On n'a pas refusé les aides, on ne les refuse pas et bien sûr nous regardons, on ne va pas donner de l'argent, on ne va pas dilapider l'argent public, c'est de l'argent public. Et dans la commission permanente qui a lieu tous les Vendredis, tous les 15 jours, chaque fois nous étudions et objectivement nous donnons, et il n'y a pas de restriction dans ce domaine-là et si il faut demain, je ne sais pas 10 ou 15 000 euros parce qu'il y a plus de demandes et bien on donnera 10 ou 15 000 euros, on fera des choix, les choix c'est le mieux vivre ensemble et la solidarité, c'est bien posé. Dernier petit point, je ne vais pas être trop long, comme je l'ai dit en préambule de départ avant de laisser la parole à Benjamin, oui je préfère dégager de l'autofinancement qui va vers l'investissement parce que j'estime qu'une ville qui ne se transforme pas, ne se régénère pas, n'entretient pas son patrimoine, c'est de l'investissement entretenir son patrimoine, il y a 50 bâtiments tous les jours à entretenir. Vous savez, le plan de 100 000 euros sur les toitures ce n'est qu'un début, il y en a pour 480 000.00 euros pour refaire les toitures des bâtiments municipaux, voilà l'expertise, donc vous imaginez on a prévu chaque année 100 000.00 euros sur 5 ans. Donc nous, on préfère l'investissement, on préfère c'est notre choix encore une fois, c'est des valeurs partagées. Et puis Pascal GHEYSENS, rapporteur du budget pour notre groupe, il a bien appréhendé les enjeux, les enjeux sont justes, il ne faut pas se voiler la face, les enjeux sont justes. Alors je terminerai là-dessus, je reviens sur l'attractivité, pourquoi Mouvaux est enviable ? Pourquoi les prix sont plus élevés, je suis rationnel, plus élevés que dans les villes voisines ? Je dis point d'interrogation, je suis rationnel. Vous savez le marché de l'immobilier n'est pas dépendant je dirais directement de l'autorité du Maire, le marché de l'immobilier il est par rapport à un cadre de vie, par rapport à une qualité de vie, par des services publics, par des liaisons directes. Si le prix de l'immobilier est toujours d'un certain niveau à Mouvaux, c'est parce qu'il y a ces différents paramètres, sinon il baisserait, c'est si simple que cela. Et pourquoi je reçois toutes les semaines quelques personnes de villes voisines qui pleurent dans mon bureau, qui pleurent dans mon bureau pour venir vivre à Mouvaux ? C'est bizarre, je n'ai pas vu par contre dans mon bureau des personnes qui pleuraient pour partir de Mouvaux, ça je n'ai pas vu encore, je n'ai pas encore vu mais peut-être que cela va arriver, mais je n'ai pas encore vu. Mon cher Benjamin, j'ai oublié je pense 4 ou 5 lignes budgétaires. Je te laisse la réponse sur cela.

M. HUS : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Effectivement d'abord pour répondre aux questions qui ont été posées par Mme COLLOT, vous m'interpelliez sur l'article 611 : les contrats de prestations de services avec les entreprises, en fait il faut mettre en perspective avec l'article 60 – 42 et il y a un basculement d'un certain nombre de dépenses qui sont au niveau de l'article 611 et qui donc ne sont plus au niveau du 60 – 42, c'est pour équilibrer parce qu'on a en fait des contrats et il fallait être le plus juste possible. Je persiste effectivement à vous dire qu'il n'y a pas de baisse des subventions aux associations. Simplement ce que vous voyez c'est également la Mission Locale qui est intégrée aux autres charges de gestion courante et qui elle, voit une participation en diminution. Donc là vraiment c'est clair et net, il n'y a pas de diminution. Les AP/CP oui pourquoi pas, mais je citerai l'exemple, puisque Monsieur COMPERE prend l'exemple de Tourcoing, je citerai l'exemple de Tourcoing, qui a mis en place les AP/CP lors du précédent mandat, cela ne l'a pas empêché de s'endetter et d'exploser son endettement et aujourd'hui de dégager pour seul excédent de fonctionnement, ce qui lui permet de payer ses seules charges financières. Donc non, nous ne sommes pas contre un PPI, un plan pluriannuel d'investissement, qui nous permet de lisser l'investissement sur plusieurs années et qui donc nous permet d'être au plus juste au niveau de nos dépenses à prévoir. Je tenais aussi à rappeler en terme de recettes d'investissement avec Monsieur le Maire et l'équipe Municipale, c'est plus de 3 millions d'euros qui ont permis évidemment sur le mandat précédent d'avoir des recettes complémentaires en investissement. 3 millions d'euros, vous mettez en perspective par rapport au recours à l'emprunt et à tout ce que cela à éviter en matière d'imposition. Monsieur COMPERE, ensuite effectivement nous vous confirmons qu'il n'y a pas de diminution au niveau du CCAS, bien au contraire, mais c'est tout l'intérêt des commissions auxquelles vous participez, c'est qu'on échange et qu'on se dit tout : et bien là il y a peut-être un besoin, là il y aura peut-être une difficulté et comme on est ouvert au dialogue républicain et bien effectivement on se dit qu'il y a peut-être du bon sens et qu'il faut peut-être effectivement ajuster les dépenses du CCAS, plutôt à la hausse et non pas à la baisse. Cela dit si vous avez de bonnes nouvelles à m'annoncer, moi je suis preneur. Personnellement la DSU cela fait des années qu'on nous annonce qu'effectivement elle va monter en puissance sauf qu'en fait c'est la platitude au niveau de Mouvaux. Donc effectivement si on a une bonne nouvelle tant mieux simplement on agit toujours, pour la construction d'un budget, avec prudence, donc on a inscrit 278 000.00 euros et on verra bien mais on n'est peut-être pas forcément la commune prioritaire. La DSU est calculée par rapport en fait à des critères et donc Mouvaux n'est pas suffisamment pauvre sans doute vis-à-vis de l'Etat pour accroître la DSU et donc enfin aussi pour terminer pour Monsieur COMPERE, sachez donc que le recours à l'emprunt de 2 millions cela n'est pas évidemment le financement de l'intégralité de l'équipement de l'espace culturel théâtre jeunesse puisque effectivement quand on lisse en plan pluriannuel d'investissement on est bien à 9 millions et non pas à 2 millions de recours à l'emprunt. Enfin Pascal GHEYSENS, vous m'interrogez sur la fiscalité locale des autres communes, et oui, il est tellement tentant d'augmenter les impôts locaux, c'est facile, c'est simple on fait ça par le biais du conseil municipal. Je vous donne un exemple et je vous laisserai méditer, il y a ses effets qui sont là : Lille a augmenté de 10 % ses impôts locaux.

M. le MAIRE : Voilà, fermez le ban. Je propose donc de soumettre aux votes ce budget principal primitif de l'exercice 2015. Ceux qui sont pour le vote du budget lèvent la main. Explication de vote alors.

Mme COLLOT : Ce budget qui est certes équilibré par obligation forcément, présente cependant quelques incohérences que nous avons dénoncées lors de notre propos, des subventions d'investissement trop peu importantes par rapport au montant des travaux prévus d'où l'obligation de contracter un emprunt important. Cela nous inquiète pour l'avenir financier de Mouvaux, c'est pourquoi nous nous abstenons.

M. le MAIRE : Mais Madame COLLOT si vous arrivez à obtenir des subventions d'investissement, il faut nous les envoyer. Ce n'est pas que mon seul boulot, vous aussi. Si vous travaillez pour votre ville, il faut aller taper aux portes.

Mme COLLOT : Monsieur le Maire, si vous n'avez pas les subventions, il faut diminuer le montant des travaux.

M. le MAIRE : Les subventions par rapport à quoi ? Dites-moi quel dossier ? Quel dossier où on avait un engagement de subvention et auquel il n'y a pas de réponse ? Dites-moi lequel, quel dossier ? Lequel ?

Mme COLLOT : Là c'est le budget 2015.

M. le MAIRE : Je parle de 2015 oui bien sûr, on parle bien de 2015, on ne parle pas de 2014. Donc 2015, quel est le dossier qui n'a pas abouti en matière de subvention et sur lequel nous aurions dû revenir ? Allez dites-moi lequel ?

Mme COLLOT : Je vous répète, que nous attendons, c'est marqué dans votre budget, les 563 000 euros.

M. le MAIRE : Mais lequel ?

Mme COLLOT : Mais je ne sais pas moi, je vous donne la totalité des subventions qui sont prévues, 563 676 euros et le reste à réaliser moins de 800 000.00 euros face à cela, vous mettez 5 476 906 euros.

M. le MAIRE : Dites-moi lequel, moi je dis par exemple que le parc du Hautmont, je l'ai toujours dit, je le redis, le parc du Hautmont, je ne ferai pas le parc du Hautmont si je n'ai pas les subventions en contrepartie. On a eu les subventions. Dites-moi quel dossier où j'ai dit, voilà je ne ferai pas parce que je n'ai pas la subvention ? Dites-moi lequel sur 2015 ?

Mme COLLOT : Nous sommes en début 2015, je ne peux pas vous dire quelle subvention vous allez avoir ou pas.

M. le MAIRE : Et bien si, on vote le budget, alors dites-moi quel budget ? Concrètement quel équipement ? Quel équipement parce que vous parlez du budget investissement, quel équipement ? Je me suis engagé sur quel équipement où je me suis dit tiens, je ne ferai pas si je n'ai pas la subvention ? Quel équipement sur 2015, lequel ?

Mme COLLOT : Mais c'est vous Monsieur le Maire qui faites le budget, donc je ne sais pas exactement quels sont vos projets.

M. le MAIRE : Les projets sont traduits noir sur blanc dans le budget, on vient de le voir et on vient de vous l'expliquer et vous avez puisé dans le détail surtout dans les dépenses d'équipement, ligne par ligne, je parle bien en investissement. On sait pertinemment qu'on va faire par exemple l'espace culturel théâtre jeunesse, qu'on va finir le parc du Hautmont, qu'on va faire des voiries, qu'on va faire la rue de l'Escalette etc ... Alors dites-moi lequel sur les 5 ou 6 grands projets d'investissement ? Je ne parle pas des petits parce que les petits, on ne va pas rentrer dans les détails mais sur les 6 ou 7, les plus grands qui ont été montrés sur les slides vous avez vu les diapos ? Je vais les réciter si vous le voulez bien, si vous les avez déjà oubliés, on va vous les réciter donc.

Mme COLLOT : Vous ne les savez pas par cœur Monsieur le Maire ?

M. le MAIRE : C'est le slide je ne sais pas combien, c'est marqué « équilibre budgétaire / principales dépenses d'équipements » c'est marqué noir sur blanc, espace culturel théâtre jeunesse, parc du Hautmont, réhabilitation de l'Escalette, vidéoprotection, ZAC du centre-ville, plan pluriannuel toiture ou acquisition d'une balayeuse. Alors dites-moi lequel ?

Mme COLLOT : Moi je mets en rapport vos deux chiffres, vos subventions et les dépenses engagées et je vois qu'il y a 2 millions d'euros d'emprunt à faire. Je trouve que c'est trop, voilà.

M. le MAIRE : 2 millions d'emprunt pour la simple et bonne raison c'est qu'on doit faire face à des constructions d'équipements lourds comme l'espace culturel théâtre jeunesse, vous n'en voulez pas ? Il faut le dire, sinon je le finance comment l'espace culturel théâtre jeunesse ? Je vous signale quand même que c'est un équipement de près de 10 millions d'euros qui était bien prévu. Vous ne l'aviez pas voté ? Il me semble que vous l'aviez voté ?

Mme COLLOT : J'avais voté un projet qui ne ressemble pas du tout à ce qui sort de terre actuellement.

M. le MAIRE : Oui mais vous avez bien voté un équipement, après c'est le problème de la qualité architecturale.

Mme COLLOT : Tout à fait, donc les 2 millions d'euros c'est bien vous qui les avez décidés.

M. le MAIRE : Pour un espace culturel, vous avez bien voté pour un espace culturel Madame COLLOT, oui ?

Mme COLLOT : Un espace culturel jeunesse avec des espaces jeunesse beaucoup plus importants que ce que vous accordez.

M. le MAIRE : Alors plus importants ça veut dire plus chers.

Mme COLLOT : Pas du tout. Il y a avait beaucoup plus d'espace dans le même montant.

M. le MAIRE : Comment vous payer cela ?

Mme COLLOT : C'était le même espace mais avec des attributions différentes.

M. le MAIRE : Il faudra me donner un peu des conseils parce que je n'ai pas les mêmes notions que vous. Il faudra me donner des adresses là peut être ou des tuyaux ou des informations sur des sociétés de construction qui construisent plus grand au même prix, il faudra me le dire.

Mme COLLOT : Vous avez très bien compris ce que j'ai voulu dire.

M. le MAIRE : Mais moi je vous le dis, vous êtes incapable de me dire sur les un deux trois quatre cinq six sept projets qui ont été présentés, lequel j'ai annoncé et où je n'ai pas obtenu la subvention, dites-moi lequel ? Vous n'en êtes pas capable.

Mme COLLOT : Monsieur le Maire, vous avez un adjoint, vous avez des adjoints, vous avez un service finances entièrement à votre service, moi je n'ai aucun élément que vous pouvez avoir, vous connaissez tout par cœur. Moi je constate dans un budget, des chiffres, des subventions au regard des dépenses.

M. le MAIRE : Madame COLLOT, je pense, si vous le voulez bien, on va peut-être s'arrêter là. Mais sachez aussi un point et vous le savez, chaque fois que vous nous posez une question, on vous apporte une réponse.

Mme COLLOT : Pas forcément, non.

M. le MAIRE : Alors là, vous me l'adressez à moi parce que...

Mme COLLOT : En tout cas pas ce soir.

M. le MAIRE : Quand vous adressez une réponse par mail par exemple en matière de finances, que ce soit à Benjamin HUS en direct ou au service des finances, vous avez la réponse systématique.

Mme COLLOT : Oui là d'accord, ce soir je n'ai pas eu toutes mes réponses.

M. le MAIRE : Merci mais vous savez ce n'est pas la même chose parce que moi j'ai beau écrire par exemple à la région Nord Pas de Calais ou au département du Nord, le Maire que je suis, on me méprise, j'ai pas de réponse, bizarre, j'ai pas une réponse, j'ai pas la moindre réponse. Je veux dire qu'on m'ignore vraiment là, c'est vraiment du mépris. Donc j'ai bien noté votre explication de vote qui manque d'explications. Alors nous reprenons si vous le voulez bien le point n°2 du budget principal et le vote du budget primitif de l'exercice 2015.

Par 28 voix pour, 3 abstentions (Mme COLLOT, M. HALLE et Mme HERVEIN) et 1 contre (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

3-Service extérieur des Pompes Funèbres – Budget Primitif de l'exercice 2015

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2054 du service extérieur des pompes funèbres qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000 Euros en section « d'exploitation ».

M. HUS, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire, effectivement promis je serai plus court. Au niveau du service extérieur des pompes funèbres nous avons un budget également en équilibre pour le coup, ce n'est pas un scoop, en recettes et en dépenses à la somme de 3000.00 euros en section d'exploitation. Si vous avez des questions, évidemment, je suis à votre disposition.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

4-Subventions et provisions 2015

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Après avis de la Commission des Finances en date du 31 janvier 2015, il vous est proposé d'accorder, au titre de l'année 2015, les subventions et les provisions suivantes (voir tableau ci-joint).

M. le MAIRE, Rapporteur : Le point n°4, voilà justement Madame COLLOT, nous répondons à votre demande, vous avez donc la liste complète des associations et vous aviez eu, la dernière fois, la liste complète des clubs sportifs, comme cela vous avez les deux, vous avez la totalité des versements des subventions dans le détail, complet, et je pense que d'ailleurs toutes les demandes de subventions passent obligatoirement et systématiquement en commission thématique. Toutes les commissions se sont appropriées par thème et après en commission de finances, vous en discutez en commission de finances. Je pense que toutes les discussions ont déjà eu lieu, à moins qu'il y ait de nouvelles interrogations ? Mais je pense que tout le monde a déjà bien débattu sur l'ensemble de ces demandes de subventions.

M. COMPERE : Deux petites questions, c'est au niveau de la demande exceptionnelle de rattrapage 2014 pour le Comité des Séniors, parce que là je ne comprends pas trop et également est-ce qu'il y a encore quelque chose au niveau de ce qui avait été fait pour 100 000 Jeunes sur Internet ? Il y a une subvention exceptionnelle de rattrapage 2014 de 375.00 euros.

M. le MAIRE : Peut-être c'est parce qu'elle n'avait pas été versée en 2014. Oui, j'explique, c'est Jacques MANTÉ, qui est décédé, qui était président du comité. On a attendu un nouveau président. On a passé la période douloureuse et on a lissé.

Mme FRUIT : On a lissé sur deux ans.

M. le MAIRE : Et 100 000 Jeunes sur Internet, normalement il n'y a plus de permanents. Aujourd'hui l'association subvient à ses ressources. Qui plus est, l'association aujourd'hui, on a eu encore ce matin une petite réunion au foyer logements sur cette association, bravo, félicitations Florence, il faut continuer à booster les gamins qui y vont. Je sais qu'ils ont déjà ouvert le cybercentre plus tard avec des nouveaux horaires, avec des nouvelles orientations aussi, des dynamiques, et puis moi je vois les personnes âgées du foyer-logements du Vallon Vert qui deviennent des pros et des adeptes d'Internet. Ce qui les intéresse c'est l'envoi des messages pour leurs petits-enfants, les photos, les petits vidéos et c'est bien suivi.

Mme COLLOT : Monsieur le Maire, l'année dernière on avait déjà demandé que, pour pouvoir mieux appréhender ces subventions, on puisse avoir la colonne de l'année précédente pour pouvoir comparer.

M. le MAIRE : Vous avez les comptes rendus de commissions.

Mme COLLOT : Mais enfin bon voilà, il suffit de rajouter une colonne avec marqué 2014 et 2015, vous le faites un peu plus loin pour d'autres tableaux, donc là ce serait aussi facile de faire 2014 et 2015. Par exemple, le taux des taxes locales, vous le faites pour 2014 et 2015 et on voit la différence, il y a juste une colonne à rajouter c'est plus simple.

M. le MAIRE : Avez-vous d'autres remarques particulières, non ? Donc je mets au vote cette subvention point 4.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention au COS : M. Eric DURAND, Maire

Ne participent pas au vote relatif à la subvention au Comité des Anciens des Francs : MM. Eddie BERCKER, Joseph SANSONE, Mme Ariane FRUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention au Cybercentre 100 000 jeunes sur internet : Mme Florence PAQUENTIN)

5-Subventions aux associations sportives

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Les subventions aux associations sportives dont le montant annuel sera déterminé conformément aux conventions conclues entre chaque association et la municipalité, feront l'objet d'une délibération qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal. Toutefois, afin de permettre le bon fonctionnement de ces associations, il vous est proposé d'accorder dès à présent aux associations sportives une avance sur les subventions annuelles à leur verser correspondant à 50% de la subvention de fonctionnement – hors subvention spécifique et exceptionnelle - versée en 2014.

Le détail et la répartition de ces avances qui s'imputeront sur le montant total des subventions prévues pour les associations sportives, sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Subventions 2014	Acompte subventions 2015 : 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2014	INFORMATION
SP - SPORTS :	110 888	46 911,50	
VOLLEY CLUB MOUVALLOIS	24 456	7 728	
<i>Subvention de fct</i>	<i>15 456</i>	<i>7728</i>	
<i>Subvention de niveau</i>	<i>9 000</i>		
ETOILE SPORTIVE MOUVALLOISE (E.S.M.)	26 212	9 438	
<i>Subvention de fct</i>	<i>18 876</i>	<i>9 438</i>	
<i>Subvention de niveau</i>	<i>6 000</i>		
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>1 336</i>		
ASSOCIATION MOUVALLOISE D'AIKIDO	1 263	631,50	
A.S.C.J.D'ARC	8 827	4 413,50	
ASSOCIATION TENNIS DE MOUVAUX (A.T.M.)	10 830	5 050,50	
<i>Subvention de fct</i>	<i>10 101</i>	<i>5 050,50</i>	
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>729</i>		
ASSOCIATION SPORTIVE MOUVALLOISE (A.S.M.)	5 775	2 887,50	
MOUVAUX FUTSAL CLUB	2 350	1 175	
ASSOCIATION ATHLETIC BASKET CLUB MOUVAUX (ABCM)	8 080	4 040	
CLUB MOUVALLOIS DE JUDO (C.M.J.)	4 760	2 380	
ESCRIME CLUB MOUVALLOIS (E.C.M.)	4 960	2 480	
KARATE CLUB MOUVALLOIS (K.C.M.)	3 843	1 921,50	
MOUVAUX MUSCULATION	993	496,50	
RALLYE CYCLO MOUVALLOIS	1 356	678	
CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ADULTES DE MOUVAUX (C.A.P.A.M.)	1 341	670,50	
ROLLER CLUB DE MOUVAUX	3 528	1 764	
LA PETANQUE MOUVALLOISE	801	400,50	
BOURLOIRE ST GERMAIN	1 113	556,50	
AMICALE VICTOR HUGO	200	100	
CLUB DETENTE ET AMITIE	200	100	

M. BERCKER, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération maintenant qui a plusieurs années d'expérience parce qu'on a mis des nouveaux critères de subvention pour les associations sportives, donc c'est le reflet de ce nouveau dossier qui fait que ce dossier va être étudié au mois de Mai pour être délibéré définitivement au mois de Juin. En attendant les dossiers de subventions, on vous demande de verser 50 % par rapport à l'année N - 1.

M. le MAIRE : C'est habituel.

M. COMPERE : Une petite question au niveau des chiffres parce que donc 46 911.50 euros cela fait une somme de 93 823.00 euros pour l'année, or, sur le budget sport il y a 118 000.00 euros ?

M. BERCKER : C'est uniquement les subventions de fonctionnement, pas les subventions exceptionnelles, qui sont versées à 50 %.

M. le MAIRE : Les subventions exceptionnelles liées par exemple aux anniversaires, aux grandes manifestations.

M. BERCKER : Et le haut niveau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

6-Vote des taux des taxes locales 2015

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

La 4^{ème} Commission, en ses séances des 21 février et 07 mars 2015, a proposé un maintien des taux des taxes locales pour 2015.

Les taux sont donc proposés ainsi qu'il suit :

	Taux communal 2014	Taux communal 2015
Taxe d'Habitation	33,37 %	33,37 %
Taxe sur le Foncier Bâti	21,34 %	21,34 %
Taxe sur le Foncier non bâti	86,52 %	86,52 %

M. HUS, Rapporteur : On n'y touche pas, oui effectivement Monsieur le Maire, on vous l'a annoncé, nous n'augmentons pas les impôts locaux en 2015 et donc conformément à nos engagements et bien nous vous proposons le maintien du taux de la TH, taxe d'habitation à 33.37 %, la taxe sur le foncier bâti à 21.34 % et la taxe sur le foncier non bâti à 86.52 %.

M. le MAIRE : Voilà, des remarques particulières ? On ne bouge pas les taux, on aurait pu les baisser c'est vrai mais de par la conjoncture c'est un peu difficile.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

7-Acquisition de matériel de nettoyage des espaces publics - Demande de subvention parlementaire

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

La commune dispose d'une balayeuse autoportée ancienne, aujourd'hui hors d'usage, qui demande à être remplacée.

Sa faible capacité ne lui permettait par ailleurs pas d'effectuer des opérations de nettoyage sans de multiples déplacements nécessaires au remplissage de son réservoir d'eau.

Le maintien d'un environnement de qualité sur la commune reste une priorité municipale pour laquelle il convient d'engager des moyens adaptés. L'exigence de propreté des voies publiques fait intégralement partie de cette qualité recherchée.

L'acquisition d'une balayeuse autoportée de plus grande capacité, équipée de moyens hydrauliques de nettoyage, permettra d'assurer un entretien plus efficace des espaces publics, notamment ceux ouverts dans le nouveau cœur de ville.

Un crédit de 180.000 euros a été ouvert au BP 2015 et autorisera, en fonction des offres qui seront remises par les fournisseurs spécialisés dans ce type de véhicules, l'acquisition d'un matériel adapté à nos exigences.

Une subvention minimale de 10.000 euros, issue de la réserve parlementaire proposée par M. Bernard GERARD, Député du Nord, peut être mobilisée pour les opérations d'équipement des collectivités territoriales.

Il vous est proposé de solliciter ce concours financier au bénéfice de cette opération d'équipement.

M. le MAIRE, Rapporteur : Une belle délibération, une délibération pour demander une subvention. On a l'accord de principe, on va avoir 10 000 euros de subvention. Comme d'habitude, Monsieur COMPERE va lever la main pour prendre la parole. Monsieur COMPERE, vous avez la parole.

M. COMPERE : Oui, comme vous le savez, je suis opposé au principe de la subvention parlementaire, donc je voterai contre, sachant qu'elle sera adoptée.

M. le MAIRE : Et puis je vais répondre la ritournelle, il y a certains de vos élus députés écologistes, qui quant à eux, versent bien les subventions au niveau de leurs communes que ce soit par exemple, le Maire de Bègles, il est encore chez vous le Maire de Bègles ? On ne sait plus qui est chez vous, qui n'est pas chez vous.

M. COMPERE : Par contre, certains de nos députés font une demande collective et tous nos députés font le détail exact de toutes leurs subventions. Ce qui n'est pas fait partout.

M. le MAIRE : C'est obligatoire.

M. COMPERE : Maintenant oui. Mais ils le font depuis qu'ils sont là.

M. le MAIRE : C'est obligatoire et c'est une très bonne chose.

M. COMPERE : Cela ne l'a pas toujours été.

M. le MAIRE : Après l'intervention de Monsieur COMPERE, qui est une intervention traditionnelle et la réponse qui est la ritournelle traditionnelle de ma part, je mets au vote ce point n°7.

Par 31 voix pour et 1 contre (M. COMPERE), le conseil municipal adopte.

8-Fin programmée des tarifs réglementés de l'électricité au 31 décembre 2015 – Adhésion au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 7 décembre 2010 prévoit la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité Jaunes et Verts au 31/12/2015 (tarifs dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA), conformément à l'article L.337-9 du code de l'énergie, ainsi qu'aux dispositions de l'article 25 de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La suppression légale des tarifs réglementés de vente de l'électricité entraînera mécaniquement la caducité des contrats d'électricité en cours au tarif réglementé à compter du 1er janvier 2016.

Tous les acheteurs publics concernés par ces tarifs sont dans l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité et d'avoir un marché public de fourniture d'électricité à cette échéance opérationnel au 1^{er} janvier 2016.

Dans ce cadre, la centrale d'achat public UGAP propose d'adhérer à un groupement de commande relatif à la fourniture de l'électricité.

Le recours à ce groupement de commande présenterait en effet les avantages suivants :

- une massification sur la France entière avec une capacité à fédérer de nombreuses personnes publiques aux profils de consommation variés (collectivités, établissements d'enseignement, établissements hospitaliers, Etat, opérateurs assurant des missions d'intérêt général etc.). Des lots portant sur de gros volumes et présentant un certain lissage par foisonnement de sites aux profils de consommations variés sont de nature à susciter l'intérêt des fournisseurs et donc à stimuler la concurrence.

- nous dispenser de toute procédure de publicité et de mise en concurrence puisque ces dernières seraient assurées par l'UGAP (article 31 du Code des marchés publics).

- nous faire profiter d'un cahier des charges élaboré en toute connaissance des marchés de l'énergie du fait de la forte expertise de l'équipe projet Energie & Environnement de l'UGAP.

Le dispositif proposé par l'UGAP prendra la forme d'un accord cadre pour une durée de 3 ans. La date limite d'adhésion est fixée au 15 mai 2015.

Compte tenu des contraintes de délais et des enjeux techniques, juridiques et économiques que soulève l'achat d'énergie, il vous est proposé de saisir l'opportunité d'adhérer au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP et d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante ainsi que de tous documents y afférents et permettant sa mise en application.

M. le MAIRE, Rapporteur : C'est la délibération dans le cadre, c'est bien expliqué, dans le cadre de la loi NOME, qui met fin au monopole on va dire de EDF et de GRDF, il y a un appel d'offres à monter pour la fourniture de fluides en matière d'électricité et de gaz. On vous propose par cette délibération, de faire un appel commun. Je pense, il me semble que ce soit le plus judicieux, parce que la ville Mouvaux qui va faire un appel d'offres pour son fournisseur d'électricité, je ne sais pas si cela va intéresser beaucoup, par contre si on se greffe au niveau de l'UGAP qui est un organisme qui regroupe pas mal de collectivités, je pense qu'on pourra avoir des tarifs attractifs et surtout un contrat béton. Parce que, vous savez,

ces grandes sociétés qui vont nous répondre, que ce soit EDF ou des consortiums divers, ils ont des cabinets juridiques qui sont bientôt plus pléthoriques que l'ensemble des agents municipaux de la brave ville de Mouvaux. Donc c'est pour cela, on se garantit cette donnée-là

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

9-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps complet – Modification du tableau des effectifs

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération du 10 décembre 2014, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié.

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 23 janvier 2013 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois.

Il vous est donc proposé d'arrêter le tableau des effectifs permanents à Temps Complet comme suit.

M. HUS, Rapporteur : Il y a une petite coquille sur la filière police municipale. Vous avez en fait en postes pourvus 4, c'est la deuxième page il me semble et non pas 6. Par contre effectivement en prévu nous sommes bien à 6. Simplement, moi ce que je vous propose c'est bien de mettre en perspective à la fois le personnel titulaire, c'est la délibération n°9 mais également le personnel titulaire en emploi non complet, c'est la délibération n°10. Pourquoi ? Parce qu'en fait ce que vous avez en délibération n°9 cela permettra la création d'un brigadier-chef principal que nous allons recruter par voie de mutation.

M. le MAIRE : C'est un remplacement.

M. HUS : Oui suite au départ en mutation d'un autre agent gardien de police. On vous propose également à travers ces deux délibérations de toiletter le tableau des effectifs, il y a deux objectifs : supprimer les postes qui sont non pourvus depuis un certain temps et donc nous n'avons pas l'utilité de ces postes dans mes mois qui viennent et puis on maintient quelques postes non pourvus par contre sur des grades où l'on sent qu'il y a des mouvements de personnel plus fréquents du fait de la mobilité des agents et des avancements et promotions. Si vous voulez ensuite entrer dans le détail, je suis à votre disposition, je ne sais pas si Monsieur le Maire le souhaite mais en tout cas je peux vous répondre point par point.

M. le MAIRE : Des questions particulières ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

10-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps non complet – Modification du tableau des effectifs

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps non complet arrêté par la délibération du 10 décembre 2014, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 susvisée,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 23 janvier 2013 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois.

Il vous est donc proposé d'arrêter le tableau des effectifs permanents à Temps Non Complet comme suit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

M. le MAIRE : Nous sommes donc au point n°11, on va rentrer bien sûr dans le détail mais je dirais pour faire l'introduction avant de laisser la parole à Thomas, introduction du 11, 12, 13 et 14 : ces augmentations de tarifs sont dues en grande partie à une augmentation des dépenses, notamment la hausse de la TVA, tout le monde a oublié la petite hausse de la TVA mais nous on paie la hausse de la TVA, on ne la récupère pas la TVA en matière de fonctionnement et aussi l'augmentation de la revalorisation des catégories C. Mon cher Thomas, tu as la parole.

11-Tarifs des séjours de vacances

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles :

- Accueils de loisirs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Mercredis Récréatifs
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classe de neige

Par délibération du 28 mars 2012, le Conseil Municipal a adopté les principes de fonctionnement, la méthode de calcul des tarifs ainsi que les tarifs pour les séjours de vacances d'été.

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés à ce service.

Considérant que les tarifs des participations familiales n'ont pas évolué depuis cette délibération de mars 2012, et après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 9 mars 2015, il est proposé de fixer ces tarifs à compter des prestations de l'été 2015 comme suit, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

Tranches par QF CAF mensuels (Revenus CAF Pro/nombre de parts)	Tarif par jeune en €
Tranche 1 = Inférieur ou égal à 400 €	141,00
Tranche 2 = Entre 401 € et 800 €	188,00
Tranche 3 = Entre 801 € et 1100 €	235,00
Tranche 4 = Entre 1101 € à 1400 €	329,00
Tranche 5 = Entre 1401 € et 1700 €	376,00
Tranche 6 = Entre 1701 et 2000 €	470,00
Tranche 7 = Entre 2001 et 2400 €	564,00
Tranche 8 = Supérieur à 2400 €	611,00
Tranche 9 = Extérieurs	705,00

M. DESMETTRE, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. J'en profite, dans la cadre de cette tarification, pour préciser que nos enfants partiront dans le cadre des séjours de vacances du 8 au 20 Juillet. Donc c'est une augmentation qui passe à 141.00 euros pour la première des tranches, contre 135.00 euros précédemment. C'est dû effectivement aussi et il faut le prendre en compte au prestataire qui, en terme de séjour, par rapport à ses propres contraintes, car l'entreprise privée est aussi touchée par la crise, a augmenté ses tarifs. La période du 8 au 20 Juillet mais aussi, pour les plus petits, ce sera en Savoie à la Chapelle d'Abondance et dans l'Aude à Narbonne Plage pour les ados, c'est-à-dire de 13 à 17 ans. Une toute petite information, pour Narbonne Plage c'est non loin de la première destination que les ados avaient connue quand ils avaient fait du wakeboarding, donc certains avaient bien aimé et la commission a souhaité que l'on poursuive cette destination. Je vous propose de passer aux votes pour cette tarification.

M. le MAIRE : Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Une petite question parce qu'au niveau des tranches, là par exemple entre la 1 et la 2, on augmente de 33 %, entre la 2 et la 3 de 25 %, ensuite on augmente de 40 %, donc il serait peut-être bien un jour d'harmoniser quand même l'évolution des différentes augmentations selon les tranches.

M. DESMETTRE : Ce travail d'harmonisation a déjà été opéré l'année dernière. Et donc nous appliquons un modèle qui fonctionne extrêmement bien et qui satisfait au mieux tant nos finances, service financier, que l'exigence de la CAF.

M. COMPERE : Ensuite, mais je le dirais également pour les autres, je trouve peut-être moins pour celle-là mais les autres, que bien évidemment il n'y a pas assez de tranches.

M. le MAIRE : Mme COLLOT.

Mme COLLOT : Oui Monsieur le Maire encore une fois, on ne sait pas de combien cela a été augmenté, on n'a pas les tarifs précédents.

M. le MAIRE : Dans les comptes rendus de commissions.

Mme COLLOT : Monsieur le Maire, nous avons une délibération a voté, vous savez nous on n'est pas des professionnels de la politique, on travaille, on est bénévoles donc si il faut passer des heures à chercher dans les comptes rendus de commissions alors qu'il y a juste une colonne à rajouter, excusez-moi mais ...

M. le MAIRE : Attendez ce n'est pas des heures, il y a bien quelqu'un de votre groupe qui participe aux commissions ? Qui a siégé à la commission là ? Germaine ?

Mme COLLOT : Exceptionnellement Monsieur HALLE n'a pas pu assister à la commission, exceptionnellement.

M. le MAIRE : Mais le compte-rendu ? Le compte-rendu vous l'avez bien eu ?

Mme COLLOT : Très récemment.

M. le MAIRE : Et bien oui, il a été envoyé.

Mme COLLOT : Mais enfin, écoutez, franchement, une colonne ça se faisait avant, une colonne à rajouter : tarifs précédents, tarifs actuels. Voilà c'est tout, ce n'est quand même pas très compliqué.

Mme HERVEIN : On aurait le pourcentage déjà cela nous donnerait une indication.

Mme COLLOT : Et bien oui enfin !

M. le MAIRE : Et bien oui, je maintiens, je maintiens vous savez ...

Mme COLLOT : Je maintiens que nous ne sommes pas des professionnels de la politique, nous avons autre chose à faire, nous ne sommes pas rémunérés, nous sommes bénévoles entièrement, merci.

M. le MAIRE : Je peux me considérer bien sûr, Philippe tu auras la parole ... nous sommes tous aujourd'hui, il n'y a personne autour de la table comme professionnel de la politique. Qui est professionnel de la politique ici, moi ? Pour être professionnel, il faut avoir un salaire, je n'ai aucun salaire.

Mme COLLOT : Vous avez des indemnités Monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Mais oui mais vous savez, je ne vais pas retomber dans le populisme mais j'ai été cadre dirigeant de collectivité territoriale, j'avais un beau poste bien confortable et bien rémunéré et je peux vous dire, nettement mieux rémunéré que mes rémunérations aujourd'hui politiques. C'est l'engagement citoyen. Donc vous savez, on peut revenir à chaque fois sur ce domaine-là, c'est pour cela je me permets sans polémique de dire que vous avez l'information. Chaque fois qu'il y a une sollicitation de la part d'un élu, on dit quelque élu qu'il soit, la majorité certes mais aussi de l'opposition, si un jour vous n'avez pas la réponse à une question posée, oui là je veux bien porter interrogation. Chaque fois que vous m'avez adressé un mail ou un écrit, vous avez eu une réponse de ma part, chaque fois, je dis bien chaque fois. Philippe, tu avais demandé la parole ?

Mme COLLOT : Je demande simplement une colonne, ce qui se faisait avant.

M. BLOUIN : J'avoue que je suis un peu fatigué par vos questions Madame COLLOT, il n'y a rien, c'est de la critique sans arrêt, depuis un quart d'heure c'est fatiguant, vous demandez simplement une colonne, j'ai l'impression que vous n'avez rien préparé pour ce conseil municipal, c'est du détail, c'est du détail qui n'apporte rien au débat. Je fais partie des commissions, je suis aussi bénévole et j'ai aussi une activité professionnelle, il n'y a pas que vous qui travaillez ici et il y en a d'autres qui travaillent et je suis désolé, le travail des commissions est correctement fait. Si vous veniez, vous verriez, il n'y a aucun problème, tout est suivi. Il y a des comptes rendus qui sont faits en temps et en heure, alors essayez de changer un peu vos questions et soyez un peu plus constructive dans vos débats parce que cela devient usant.

Mme COLLOT : Mais je pense que la colonne intéresserait tout le monde.

M. BLOUIN : C'est très important, c'est très important.

Mme COLLOT : Ce n'est pas que pour moi.

M. le MAIRE : A part la colonne ?

M. COMPERE : Je vais essayer d'être constructif parce que moi je n'ai pas pu assister à cette commission parce que je travaillais.

M. le MAIRE : Vous avez eu le compte-rendu ?

M. COMPERE : J'ai eu le compte-rendu, comme je ne suis pas indemnisé, je n'ai pas pu supprimer mes heures de travail parce que je suis désolé, moi je n'ai aucune indemnité. Par contre, ce qui aurait été utile et très constructif c'est d'avoir par exemple, un, deux ou trois jours avant la commission les éléments qui seront débattus pendant la commission, ce qui permet à la personne qui ne peut pas assister à la commission de néanmoins donner son avis au préalable et de ne pas avoir que le compte-rendu de la commission. Parce qu'il est vrai que sur cette commission-là, si j'avais eu les documents avant, j'aurais dit énormément de choses. C'est pour cela que je m'abstiendrai sur cette délibération parce que je n'ai pas pu assister à cette commission.

M. le MAIRE : Mais, encore une fois, il y a quelque chose que je pige pas, vous savez je siége dans d'autres organismes, je peux vous dire qu'ici c'est une Rolls Royce. Parce que dans certains organismes, établissements publics ou autres collectivités, quand vous demandez quelque chose c'est démerdez-vous ! Et quand vous pouvez écrire, je reviens sur ce que j'ai dit mais on ne va pas éterniser le débat, je suis Maire de Mouvaux, j'ai droit au moins au respect et quand j'écris au département du Nord et que je n'ai pas de réponse, c'est irrespectueux pour les élus locaux que nous sommes, voilà, fermez le ban.

Par 28 voix pour, 4 abstentions (Mme COLLOT, M. HALLE, Mme HERVEIN et M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

12-Tarifs classes de neige

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles :

- Accueils de loisirs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Mercredis Récréatifs
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classe de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels en fonction de la hausse des coûts liés à ces services.

Concernant les classes de neige, les tarifs des participations familiales n'ont pas évolué depuis une délibération en date du 3 juin 2009.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique du 9 mars 2015, il est proposé de :

- fixer ces tarifs comme suit, à compter du 1er septembre 2015, et de les intégrer comme tels dans le règlement de fonctionnement :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL*	MOUVALLOIS	EXTERIEURS
TR. 1	Moins de 2856 €	100 €	145€
TR. 2	De 2 857 à 5 719 €	205 €	305€
TR. 3	De 5 720 à 7 619 €	320€	470€
TR. 4	De 7 620 à 9 525 €	420€	625€
TR. 5	De 9 526 à 11 999 €	525€	770€
TR. 6	Plus de 12 000 €	630€	875€

- accorder une souplesse accrue aux familles en leur permettant de régler le montant de leur participation en 3 mensualités d'octobre à janvier, et d'intégrer cette option comme telle dans le règlement de fonctionnement.

*Pour information, le quotient familial des familles est calculé comme suit :

Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition reçu en 2015 au titre des revenus 2014 divisé par le nombre de personnes vivant sur ce ou ces revenus (parents + enfants à charges).

M. DESMETTRE, Rapporteur : Donc il s'agit là encore, au niveau des tarifs des classes de neige, comme les points qui vont suivre, concernant cette hausse qui est proposée c'est encore un effort partagé, on l'a vu dans le propos de Benjamin tout à l'heure par rapport à différents postes notamment qui sont sanctuarisés. Je rappelle quand même pour Monsieur COMPERE qu'on a 5 400 000.00 euros dans le bien vivre ensemble, c'est quand même une part énorme, donc il s'agit bien de cela dont on parle maintenant. Nous passerons donc la tranche une pour exemple à 100 euros, nous étions à 95 euros l'année dernière, c'est 5.00 euros pour l'augmentation Madame COLLOT. Je rappelle la souplesse qui est accrue pour les familles permettant de régler le montant de leur participation sur trois mensualités d'Octobre à Janvier. Alors cette année on avait 188 enfants qui sont partis sur Lou Riouclar, l'an prochain on sera plutôt aux alentours de 240 enfants, il est encore trop tôt pour le dire mais quand on regarde les projections on se tourne vers ce chiffre-là et le séjour aura lieu, mais là encore on n'a pas encore au niveau gouvernemental, par rapport au redécoupage des régions, toutes les zones de vacances. La période qui est choisie pour le moment c'est du 17 au 31 Janvier mais là, tout cela est fait en concertation avec le corps enseignant.

M. le MAIRE : Merci Thomas, donc au-delà de la colonne ? Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Donc une remarque qui est valable également pour la suivante, c'est-à-dire que la dernière tranche ce sont pour un quotient familial de plus de 12 000.00 euros c'est-à-dire qui commence, si mes calculs sont bons, à un couple avec deux enfants qui gagne 4 000.00 euros par mois. Je crois qu'il y a un certain nombre de Mouvallois qui gagnent plus de 4 000.00 euros par mois par couple ayant 2 enfants donc il est dommage de ne pas avoir fait quelques tranches supplémentaires ce qui permettrait peut-être de diminuer justement les tranches inférieures. Même je sais qu'il y a peut-être un problème au niveau de la CAF.

M. le MAIRE : Ce qui est bien avec vous Monsieur COMPERE c'est que vous posez la question et que vous avez la réponse.

M. COMPERE : Je fais la remarque sur un problème.

M. le MAIRE : On n'a plus rien à dire.

M. COMPERE : C'est un problème qui existe, je sais bien que vous n'en avez pas forcément la solution.

M. le MAIRE : Vous nous avez apporté la réponse, merci Monsieur COMPERE. Nous n'avons pas à répondre, vous avez répondu pour nous.

Par 28 voix pour, 4 abstentions (Mme COLLOT, M. HALLE, Mme HERVEIN et M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

13-Tarifs accueils de loisirs

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles :

- Accueils de loisirs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Mercredis Récréatifs
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classe de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels fixés par délibération du 21 mai 2014 en fonction de la hausse des coûts liés à ces services.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 9 mars 2015, il est proposé de fixer les tarifs pour les accueils de loisirs à compter de l'été 2015 comme suit :

Calcul : Revenu fiscal de référence / nombre de personnes vivant dans le foyer.		Accueil de Loisirs	
Tranches	Quotient familial	Tarif journée avec repas	Tarif après-midi sans repas
Tranche 1	Moins de 2856 €	4,00 €	2,40 €
Tranche 2	De 2856€ à 5719€	5,00 €	3,30 €
Tranche 3	De 5720€ à 7619€	7,60 €	5,00 €
Tranche 4	De 7620€ à 9525€	8,60 €	5,70 €
Tranche 5	De 9525€ à 11999€	9,70 €	6,70 €
Tranche 6	Plus de 12000€	11,40 €	8,10 €
EXTERIEURS		21,40 €	14,40 €

Ces tarifs seront intégrés comme tels dans le règlement de fonctionnement.

M. DESMETTRE, Rapporteur : Toujours dans la même continuité pour les accueils de loisirs, je vous propose de passer pour la tranche une, si on prend cet exemple-là, le passage à 4.00 euros au lieu de 3.90 euros l'an dernier par rapport à l'effort consenti, par rapport à l'ensemble de tous ces tarifs offert aux parents pour l'accessibilité au service Jeunesse et notamment aux accueils de loisirs.

Par 28 voix pour et 4 abstentions (Mme COLLOT, M. HALLE, Mme HERVEIN et M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

14-Tarifs mini-camps

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles :

- Accueils de loisirs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Mercredis Récréatifs
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classe de neige

Tout en restant soucieuse de préserver l'accès de tous aux structures proposées, la Ville de Mouvaux souhaite réévaluer les tarifs actuels fixés par délibération du 21 mai 2014 en fonction de la hausse des coûts liés à ces services.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique en date du 9 mars 2015, il est proposé de fixer les tarifs pour les mini-camps à compter de l'été 2015 comme suit :

Calcul : Revenu fiscal de référence / nombre de personnes vivant dans le foyer.		Mini-Camps
Tranches	Quotient familial	Tarif journée avec repas

Tranche 1	Moins de 2856 €	4,00 €
Tranche 2	De 2856€ à 5719€	5,40 €
Tranche 3	De 5720€ à 7619€	9,40 €
Tranche 4	De 7620€ à 9525€	11,65 €
Tranche 5	De 9525€ à 11999€	13,80 €
Tranche 6	Plus de 12000€	16,15 €
EXTERIEURS		22,00 €

Ces tarifs seront intégrés comme tels dans le règlement de fonctionnement.

M. DESMETTRE, Rapporteur : Les tarifs pour les mini camps s'alignent exactement sur les accueils de loisirs, nous étions à 3.90, nous passons là encore à 4.00 euros pour la tranche une, soit dix centimes qui est complètement calé sur les accueils de loisirs vus précédemment.

Par 28 voix pour et 4 abstentions (Mme COLLOT, M. HALLE, Mme HERVEIN et M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

15-Crédit fournitures scolaires

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Depuis de nombreuses années, la Ville attribue un crédit par enfant des écoles publiques pour les fournitures scolaires.

Cette action s'inscrit dans un dispositif plus complet visant non seulement à offrir des conditions optimales d'apprentissage pour chacun des élèves mais aussi à permettre un parcours éducatif de qualité de chaque enfant (crédit d'équipement par classe, classes de neige, accueils périscolaires, nouvelles activités péri-éducatives,...).

Toujours soucieuse de la réussite de son projet éducatif, la Ville de Mouvaux se doit cependant de prendre en compte le contexte économique qui pèse aujourd'hui lourdement sur les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique du 9 mars 2015, il est proposé de revoir le montant du crédit accordé en passant de 33,00 € à 31,00 € par élève des écoles publiques.

M. DESMETTRE, Rapporteur : Donc là nous avons, comme cela a été présenté tout à l'heure par Benjamin, une fourniture qui passerait de 33.00 euros à 31.00 euros, ce qui correspond à peu près à une économie de 1 500.00 euros sur l'année pour à peu près 750 élèves scolarisés dans le public. Je tiens à souligner que le crédit par contre équipement est totalement maintenu à 79 euros par classe.

M. le MAIRE : Des questions particulières ? Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Bien évidemment suite au budget je voterai contre cette délibération. Et je note quand même justement que la somme est vraiment ridiculement faible 1 500.00 euros sur le budget de Mouvaux, donc il s'agit là bien d'une décision politique puisque 1 500.00 euros sur un budget de 20 millions, je crois quand même qu'on pouvait l'absorber et au minimum maintenir donc il y a là une décision politique de diminuer certaines subventions à l'école publique.

M. le MAIRE : Madame COLLOT.

Mme COLLOT : C'est exactement la même remarque, on ne touche pas à l'éducation.

M. le MAIRE : Je tiens à dire quand même que les baisses des charges compressibles c'est tout le monde. Pourquoi un cas particulier ? Pourquoi on fait moins d'animation, on fait moins de culture, pourquoi on ne donnerait pas moins en fournitures ? C'est tout le monde. Alors c'est vrai oui c'est politique, c'est comme ça et pour ceux qui connaissent bien les écoles et Madame COLLOT, vous avez été Adjointe au Maire dans ce sujet-là. Vous savez bien, Germaine HERVEIN aussi vous avez eu un engagement, on sait tous ici autour de la table, qu'il y a quelques réserves assez intéressantes et qu'il n'y a pas d'élèves dans le besoin sur le territoire de la ville de Mouvaux pour un cahier, un crayon, une gomme ou je ne sais quoi. Il m'arrive même de temps à autre dans des visites d'écoles : ah Monsieur le Maire est là, attention et on ferme des armoires. Et qu'est-ce qu'on trouve dans les armoires ? Majuscule bis dans l'armoire mais c'est très bien, donc je pense que oui Monsieur COMPERE c'est politique, oui Monsieur COMPERE c'est symbolique pour montrer que tout le monde doit participer à l'effort, tout le monde.

Par 28 voix pour, 1 abstention (Mme HERVEIN) et 3 contre (M. COMPERE, Mme COLLOT et M. HALLE), le Conseil Municipal adopte.

16-Crédit classe de découverte

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

La Ville de Mouvaux offre une large palette d'activités à destination des enfants et des familles :

- Accueils de loisirs
- Activités Ados
- Mini-Camps d'été
- Mercredis Récréatifs
- Accueil périscolaire
- Restauration scolaire
- Classes de neige

De plus, elle participe et accompagne des projets pouvant s'inscrire dans le cadre de son Projet Educatif du Territoire.

Les classes découvertes organisées par les écoles publiques et privées de la commune contribuent notamment au développement et à l'apprentissage de l'autonomie chez les enfants. A ce titre, elles revêtent un intérêt pédagogique incontestable que la Ville souhaite soutenir.

Par délibération du 10 décembre 2007, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder un crédit de 40,00 € par élève participant à une classe transplantée.

Bien que toujours soucieuse de préserver l'accompagnement de ce type de projets vers les enfants, la Ville de Mouvaux se doit de prendre en compte le contexte économique qui pèse aujourd'hui lourdement sur les collectivités territoriales.

C'est pourquoi :

- après avoir précisé que le financement de ces actions ne relève pas exclusivement de la municipalité,

- après consultation et avis favorable de la commission thématique du 9 mars 2015,

il est proposé de revoir le montant du crédit accordé en passant de 40,00 € à 38,00 € par élève participant à une classe transplantée, tout en conservant les conditions d'attribution fixées par les délibérations du 3 Avril 1997 et du 23 Octobre 2001.

M. DESMETTRE, Rapporteur : Pour les classes de découverte, là encore le forfait passerait de 40.00 euros à 38.00 euros, je rappelle le principe sur Mouvaux : c'est 4 classes tant publiques que privées qui partent chaque année pour environ 30 enfants par classe chaque année. Pour information, ce matin les enfants de CM1 CM2 de Saint Exupéry sont bien arrivés, CE1 CE2, CE2 CM1 sont bien arrivés à Morbecq, voilà ils sont arrivés à Morbecq.

M. le MAIRE : C'est un plus, c'est un plus de l'action municipale, les classes de découverte comme les classes de neige c'est du plus, on donne. Ça n'existe pas dans toutes les collectivités françaises, c'est du plus voilà.

Par 28 voix pour, 4 contre (Mme COLLOT, M. HALLE, Mme HERVEIN et M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

17-Tarifs Ecole de musique

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Après avis favorable de la commission "Culture-Animation" du 19 février 2015, il vous est proposé d'adopter la revalorisation des droits d'inscription à l'Ecole de musique tels qu'il suit :

Tarifs droits d'inscription	A compter de l'année scolaire 2015/2016		
MOUVALLOIS	1 ^{ère} inscription	2 ^{ème} inscription et suite	Tarif adulte (≥ 18 ans)
Solfège ou Chant choral	30 €uros	15 €uros	40 €uros
Instrument	50 €uros	30 €uros	75 €uros
2 ^{ème} instrument	50 €uros	30 €uros	75 €uros
Solfège et instrument	80 €uros	36 €uros	115 €uros
NON MOUVALLOIS	Tarif unique enfant		Tarif unique adulte (≥ 18 ans)
Solfège ou Chant choral	80 €uros		110 €uros
Instrument	150 €uros		200 €uros
2 ^{ème} instrument	150 €uros		200 €uros
Solfège et instrument	230 €uros		310 €uros

Comme l'an passé, il est demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 8€ par inscription pour les frais de reproduction des partitions (obligation de la SACEM).

Mme DUCRET, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire donc les tarifs de l'école de musique. Donc je voudrais donner quelques explications puisque je sais qu'on va me poser la question sur les tarifs de l'année dernière. Donc je voulais rappeler qu'en 2014 2015 nous n'avons pas augmenté les tarifs par rapport à l'année précédente, donc la dernière augmentation datait de l'année 2013 pour être précise. J'ai demandé à Madame Sylvie MARGER de faire un petit audit, de regarder un peu ce qui se passait dans les villes environnantes pour voir comment se situait la ville de Mouvaux en matière d'école de musique. Il faut savoir que la ville de Mouvaux est une ville qui est extrêmement attractive pour son école de musique à double titre, à la fois par la qualité de son enseignement qui est pratiqué, c'est une école qui accueille 17 professeurs de musique pour une excellence d'enseignement et plus de 320 élèves viennent à l'école de musique chaque semaine pour l'apprentissage de la musique. Donc c'est vraiment une école qui a une attractivité très importante et en terme de tarif également puisqu'en fait il faut savoir que pour un habitant d'une ville, non Mouvallois, (...) de s'inscrire dans sa propre ville c'est-à-dire que c'est une ville qui est extrêmement attractive pour ses tarifs. Cette année, nous avons choisi d'augmenter les tarifs de l'école de musique pour à la fois l'augmentation de la masse salariale mais aussi on veut tenir compte en fait de ce positionnement de la ville et de la qualité je pense que ça se paye également. Pour vous donner quelques éléments par rapport à l'an dernier, par exemple sur le tarif du chant solfège pour les enfants, pour la première inscription, nous étions à 26.00 euros nous passons à 30.00 euros. Par exemple, nous étions à 44.00 euros pour le premier instrument, la pratique d'un instrument nous passons à 50.00 euros et la pratique de chaque instrument supplémentaire est au même tarif à 50.00 euros. Pour les non Mouvallois, il y a également une augmentation qui est prévue, nous étions à 79.00 euros nous passons à 80.00 euros pour le chant solfège et pour l'instrument par exemple nous étions à 132.00 euros, nous passons à 150.00 euros. Cela peut paraître important certes mais encore une fois je vous le dis on reste hyper attractifs par rapport à des villes environnantes. Juste un dernier élément financier : il y a 33 cours qui sont dispensés sur l'année pour un élève qui vient à l'école de musique, si vous ramenez le coût, vous prenez ces tarifs vous les divisez par 33, donc le nombre de cours, vous avez un tarif on est parfois en dessous de 2.00 euros le cours. Je ne sais pas si vous imaginez en fait c'est vraiment quasiment rien. Un autre élément que je voudrais donner, souvent on dit oui la pratique de la musique c'est quelque chose d'assez élitiste, ça coûte cher et si on compare la pratique du sport donc je regarde mon collègue de droite, quand on compte la licence, l'équipement et l'inscription en fait on est souvent, parfois, à des tarifs bien supérieurs pour une année de pratique sportive que cela peut être pardon pour du sport. Je tiens à insister là-dessus, l'école de musique de Mouvaux est vraiment une école d'excellence et très attractive en terme de tarifs. Je suis à votre disposition si vous avez d'autres questions bien évidemment.

Mme COLLOT : Madame DUCRET je vous remercie de vos explications parce que nous ne les avons pas et certes, je peux aller chercher dans les comptes rendus mais je pense que le public ici présent n'a aucun compte-rendu, ne sait pas de quoi on parle et ne sait pas quelles sont les augmentations qui sont votées. Par respect au moins pour le public je pense que, n'en plaise à Monsieur BLOUIN, ce serait intéressant d'avoir cette fameuse colonne que je demande. Donc nous voterons pour cette délibération parce qu'effectivement nous sommes tout à fait conscients de la qualité de l'enseignement donné et du fait que nous sommes attractifs au niveau prix. Par contre, j'aurais aimé qu'on rajoute, il est indiqué la gratuité aux élèves de l'école de musique âgés de moins de 26 ans, pourquoi n'est-il pas indiqué la gratuité aux élus voire à leurs conjoints dans certaines conditions ? Après tout on a bien cette gratuité-là, elle a été votée pourquoi ne figure t-elle pas sur la délibération ? C'est une question.

M. le MAIRE : Vous pouvez préciser Madame COLLOT ?

Mme COLLOT : Oui excusez-moi, je confonds avec les concerts effectivement

Mme DUCRET : Oui on est sur l'école de musique Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Excusez-moi je confonds avec les concerts. Mais j'aimerais bien que pour la prochaine fois pour les concerts, on indique cette gratuité.

Mme DUCRET : D'accord, je ne comprenais pas votre question Madame COLLOT.

M. le MAIRE : Monsieur COMPERE, vous intervenez aussi ? C'est la même musique ?

M. COMPERE : C'est une question, mais est-ce qu'il y a des tarifs différents pour les membres de l'Harmonie qui seraient à l'école de musique ? Comme ça se fait dans d'autres communes par exemple comme à Linselles ?

Mme DUCRET : Madame MARGER me fait oui de la tête. C'est gratuit pour les membres de l'Orchestre d'Harmonie.

Mme DUCRET : Il y a un point aussi que j'ai oublié de mentionner c'est les droits de la SACEM, les droits de photocopie pour la SACEM qui sont de 8 euros, qui sont très importants également.

M. le MAIRE : On a une école de musique, Madame la Directrice est ici avec un sacré tempérament la Directrice, elle arrive à mener ça de sa belle baguette et avec une bonne musique, donc c'est vrai qu'on a une attractivité parce qu'il y a aussi un corps d'enseignants assez intéressant on va dire et qui se démène un petit peu et la dynamique étant, il y a l'attractivité qui arrive. C'est sûr que l'on est aujourd'hui à plus de 300 personnes, je pense qu'on aura du mal à arriver à 400 parce qu'on n'a pas les locaux nécessaires, surtout qu'on a dû faire déjà face, tout le monde l'a oublié, au fait que le Mercredi matin n'existe plus. Le Mercredi matin pour les enfants, comme il y a cours, on n'a pas voulu favoriser le privé par rapport au public, Monsieur COMPERE vous qui êtes très sensible au niveau du public, et on a dû retrouver des créneaux dans le reste de la semaine, notamment le Mercredi après-midi et le Samedi matin, de nouveaux créneaux. Cela n'a pas été simple non plus parce que les profs, ils ne sont pas que profs à l'école de musique de Mouvaux, ils ont aussi des charges dans d'autres écoles de musique et re-planifier ça a causé quelques grincements de dents et nous avons réussi avec Madame la Directrice à avoir une belle harmonie, une très belle harmonie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

18-Tarifs de la saison musicale : Mouvaux en Concert et Jazz en Nord

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Après avis favorable de la commission « Culture-Animation » en date du 19 février 2015, il vous est proposé d'adopter les tarifs suivants de la saison musicale : Mouvaux en Concert (6 concerts) et Jazz en Nord (1 concert).

	A compter de la saison 2015/2016
Abonnement saison Mouvaux en concert (6 concerts)	60 €
Abonnement saison Mouvaux en concert (6 concerts) + concert Jazz en Nord	68 €
Concert unique (Mouvaux en concert ou Jazz en Nord) plein tarif	15 €
Concert unique (Mouvaux en concert ou Jazz en Nord) tarif réduit	8 €

Le tarif réduit s'applique aux mineurs, aux membres de l'école de musique âgés de plus de 26 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif, aux personnes handicapées titulaires de la carte d'invalidité, aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et aux groupes à partir de 8 personnes (sous réserve de retenir et régler les places à l'avance).

La gratuité est accordée aux élèves de l'école de musique âgés de moins de 26 ans et aux membres du Conseil Municipal.

Mme DUCRET, Rapporteur : La saison musicale Mouvaux en Concert et Jazz en Nord, puisque Jazz en Nord est intégré dans le programme musical de la ville, donc là également je vais donner quelques explications par rapport aux tarifs. L'année dernière nous n'avons pas augmenté les tarifs de Mouvaux en Concert sur la période 2014 – 2015, la précédente augmentation datait de la saison précédente. Pour cette année nous étions à 56.00 euros pour un abonnement, nous passons à 60.00 euros. Pour un abonnement donc les 6 concerts plus Jazz en Nord, nous étions à 63 nous passons à 68. Le tarif unique était à 14 euros, on passe à 15 et tarif réduit on était à 7 on passe à 8 euros. Donc pourquoi également ces augmentations de tarifs ? Alors pour les personnes qui viennent, qui assistent aux concerts de la saison musicale, il y a avait encore un concert hier soir d'excellente facture, en fait on a une qualité de prestations à Mouvaux aussi, on a quand même accueilli cette année une des célébrités mondiale en terme de violoncelle Gary Hoffman avec Claire Désert qui est aussi une très grande artiste qui est internationalement connue. Vous avez Anton encore une fois qui est un très grand pianiste Russe. Donc vraiment on peut dire qu'à Mouvaux on a quand même une qualité encore une fois de concerts qui est exceptionnelle, nous n'avons pas encore la salle de spectacle qui va avec mais ça viendra. En tout cas la qualité d'écoute est là, la qualité de prestation et c'est vrai qu'encore une fois si on se compare aux autres villes environnantes, et beaucoup de nos abonnés vont aussi sur Lille écouter les concerts au Nouveau Siècle ou à l'Opéra ce n'est pas du tout les mêmes tarifs, c'est très clair avec parfois même, alors je suis d'accord la salle n'est pas la même, vous venez aussi pour la salle mais vous venez aussi pour écouter l'artiste donc c'est important mais voilà ce n'est pas tout à fait les mêmes tarifs et parfois ce sont des concerts, sans non plus dénigrer quoi que ce soit, mais je pense qu'on peut être très fiers de la programmation que nous avons à Mouvaux et je remercie publiquement Madame MARGER puisque c'est elle le grand chef d'orchestre de cette saison musicale. Voilà pour donner quelques explications, une petite modification sur les groupes : en fait aujourd'hui il y a un tarif pour les groupes qui est le même tarif que le tarif réduit qui est de 8 euros par personne pour les groupes à partir de 8 personnes et à régler d'avance, réserver et régler d'avance pour éviter des personnes qui auraient quelques mauvaises intentions par exemple. Egalement tarif réduit pour les mineurs, les membres de l'école de musique âgés de plus de 26 ans, gratuité pour les enfants qui pratique de la musique à l'école de moins de 26 ans et tarif réduit pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes handicapées.

M. le MAIRE : Merci Sandrine. Des questions particulières ? Allez-y Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Je fais donc ma remarque pour la bonne délibération cette fois-ci, pourquoi n'est-il pas indiqué la gratuité ...

M. le MAIRE : Nous allons le noter la gratuité est accordée aux élèves de l'école de musique âgés de moins de 26 ans et aux membres du conseil municipal.

Mme COLLOT : Et aux conjoints dans certaines conditions ?

M. le MAIRE : Ah non, aux membres du conseil municipal

Mme COLLOT : Dans la délibération que nous avons votée, c'était et les conjoints sous certaines conditions.

M. le MAIRE : Je ne pense pas.

Mme COLLOT : C'était un mail qui avait été envoyé, effectivement.

Mme DUCRET : Oui tout à fait et la gratuité c'était dans le cas, par exemple sur Jazz en Nord, Monsieur le Maire a des invitations, c'était la possibilité de donner des invitations aux conjoints.

M. le MAIRE : Jazz en Nord, c'est un cas particulier. Jazz en Nord ce n'est pas une organisation ville d'accord, nous passons par Jazz en Nord et dans le cadre du contrat, Jazz en Nord donne des places à la municipalité. Donc je n'ai pas simplement donné des places je vous signale, ou ouvert la gratuité de ce concert Jazz en Nord aux élus ou aux conjoints, j'ai ouvert aussi à ceux qui s'engagent pour la ville notamment, les membres des comités de quartier, ils ont eu le plaisir aussi d'avoir cette possibilité d'invitation, d'assister à ce concert. Vous savez, c'est modeste c'est un concert, c'est pas tous les jours, c'est pas tous les mois. Si vous voulez qu'on rajoute les membres du conseil municipal.

Mme COLLOT : Oui comme cela ce sera clair, c'est assumé alors par contre je suis d'accord pour l'augmentation des tarifs parce que je pense que c'est correct mais comme je suis contre la gratuité pour les élus moi personnellement je m'abstiendrai.

M. le MAIRE : Très bien, Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Je voudrais dire que personnellement, je suis totalement contre la gratuité pour les élus dans ce cadre-là parce qu'un élu ne va pas au concert en tant qu'élu c'est-à-dire en tant que représentant des Mouvallois mais il y va en tant que personne pour écouter un concert, je crois.

M. le MAIRE : Monsieur COMPERE ...

M. COMPERE : A moins que l'élu ait moins de 26 ans, qu'il soit ...

M. le MAIRE : Monsieur COMPERE, c'est bizarre parce que je suis élu et j'ai quelques adjoints que je remarque dans le cadre des concerts, je pourrais tenir un bureau de permanence et qu'est-ce que je dois dire aux personnes qui m'interpellent ce soir-là « ah non je ne suis pas Maire ce soir, je suis Eric DURAND, je viens au concert comme tout citoyen ». Qu'est-ce que vous en pensez ? Et avant et quand il y a un entracte et après. Alors je vais mettre un écriteau « non je ne suis pas Maire ce soir, je suis Eric DURAND ». Non mais attendez, on ne va pas se voiler la face, encore une fois, oui j'estime, c'est mon choix politique, j'estime que les élus et vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez un engagement bénévole et bien moi j'estime et je prends mes responsabilités, je dis que les élus dans les manifestations, je dis bien les élus et les membres du conseil municipal, dans les manifestations qui sont organisées par la ville, ils ont au moins l'accès, c'est un droit fondamental, qu'ils aient l'accès, la gratuité, nous sommes la République, je prends cette responsabilité, la gratuité. Alors après, oui je le dis et je vous trouve un exemple, le conseil municipal des jeunes, j'ai eu un certain nombre de places dans des rencontres sportives, je les ai offert au conseil municipal des jeunes, voilà et qui c'est qui les a données, la Métropole ? C'est bizarre, pourquoi la Métropole ils auraient le droit alors ? C'est marrant, vous n'avez pas des représentants de vos groupes politiques à la MEL ? Qu'est-ce qu'ils font ? Les élus c'est gratos. Alors pourquoi à la Métropole ça se passe comme ça et puis ici, bizarre encore une fois, je veux dire c'est des combats d'arrière-garde, ça me fait un peu sourire qu'on parle de ça du reste parce qu'on vient de voter un budget de près de 20 millions d'euros.

Par 29 voix pour, 3 abstentions (Mme COLLOT, M. HALLE et M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

19-Les belles sorties 2015 « Fantaisies animalières » – Tarifs et convention avec l'Atelier Lyrique de Tourcoing

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Dans le cadre de l'opération de démocratisation culturelle initiée par la MEL et intitulée « Les Belles Sorties », la ville de Mouvaux a décidé d'accueillir le spectacle « Fantaisies animalières », récital ludique pour jeune public, proposé par l'Atelier Lyrique de Tourcoing, le samedi 7 novembre 2015 à 18h dans l'Auditorium de l'école municipale de musique.

Il convient donc de formaliser ce partenariat entre la ville et l'Atelier Lyrique de Tourcoing par le biais d'une convention dont vous trouverez le contenu ci-joint et d'appliquer une tarification.

Après avis favorable de la Commission n°6 en date du 11 décembre 2014, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,
- adopter les tarifs suivants :

	Spectacle du 7 novembre 2015
Tarif enfant (- de 12 ans)	Gratuité
Tarif adulte (12 ans et +)	2 €

Nombre de places en vente : 240 / Jauge limitée à 240 places

Mme DUCRET, Rapporteur : Les belles sorties dans le cadre de la démocratisation culturelle initiée par la Métropole Lilloise intitulée « Les Belles Sorties » donc la ville de Mouvaux peut bénéficier, parce que c'est une ville de moins de 20 000 habitants si je ne me trompe pas, c'est ça Monsieur le Maire ?

M. le MAIRE : Les belles sorties c'est un engagement de la Métropole Lilloise qui exige de la part des compagnies culturelles qui ont une subvention conséquente, des retours de spectacles à organiser dans les communes.

Mme DUCRET : Exactement, tout à fait. Donc la commission culture s'était réunie au mois de Juillet et c'est vrai que notre premier choix s'était porté sur les fantaisies animalières de l'atelier lyrique de Tourcoing et nous sommes très heureux puisque c'est le spectacle qui nous a été accordé donc il sera présenté le 7 Novembre à Mouvaux, à l'auditorium. C'est un spectacle pour les enfants et je tiens à préciser aussi que cette thématique de l'animal, qui est une thématique assez facile à décliner dans la culture, sera reprise dans le deuxième semestre de 2015, je n'en dis pas plus car il y aura quelques surprises mais il y aura de très belles animations sur cette thématique de l'animal ou de la nature. On avait accueilli en 2014 le bal folk du Vivat d'Armentières qui a été un très grand succès. Donc en terme de tarifs ce qui a été proposé par la commission c'est la gratuité pour les personnes de moins de 12 ans et de 12 ans et plus, c'est 2.00 euros par entrée, donc un tarif très attractif.

M. le MAIRE : Il y a aussi une volonté de la part de Lille Métropole Communauté Urbaine, qui a souhaité ne pas galvauder, ne pas donner la gratuité à certains spectacles mais faire payer ne serait-ce qu'un engagement de base : 2.00 euros, vous imaginez 2.00 euros de base. Donc c'est tous les acteurs culturels qui ont déterminé ensemble en disant qu'ils ne voulaient pas galvauder l'entrée mais faire payer au moins un droit d'entrée minimum, avec un ticket ?

Mme DUCRET : Je vous propose ce soir de voter donc les tarifs et bien sûr la convention qui sera signée par Monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Cette convention figure dans votre dossier.

Mme HERVEIN : Je voulais savoir, ce n'est pas dans le cadre des écoles que ça va se passer ?

M. le MAIRE : Non.

Mme DUCRET : Non là c'est vraiment le spectacle des belles sorties.

M. le MAIRE : Alors ce que l'on peut faire, il y en a certains par exemple cela dépend des compagnies, il y a certaines compagnies qui par exemple répètent l'après-midi et ouvrent la répétition aux scolaires. L'exemple de tête, nous avons réussi à avoir le centre de danse de Roubaix et nous avons eu aussi un artiste en résidence à l'Aéronef qui, dans le cadre de sa répétition l'après-midi dans l'auditorium, nous avons ouvert à certaines classes mais sur certaines compagnies ce n'est pas possible. Par exemple ce que l'on a obtenu cette année, non l'année passée, la compagnie c'était de la danse les gamins ce n'était pas pour eux, c'était une animation qui était plus dans la danse avec Armentières et c'était qui ?

Mme DUCRET : C'était le Vivat d'Armentières.

M. le MAIRE : Vivat d'Armentières voilà.

Mme DUCRET : Par contre c'est à ne pas confondre avec Mouvaux en concert sur la démocratisation de la musique où là on permet à des élèves des écoles de Mouvaux de venir rencontrer des artistes dans le cadre de leurs répétitions.

M. le MAIRE : Je dis une petite bêtise sur le Vivat d'Armentières parce que j'ai appris dernièrement que l'école de théâtre du CAT avait été invitée la veille, le Vendredi soir, par l'équipe du Vivat dans le cadre des répétitions. C'est-à-dire, les gamins qui font partie de cette école de théâtre ont tous été impliqués donc le Vendredi soir avec les professionnels. Mais là c'était l'école de théâtre d'une association. Mais dans la mesure du possible, dès qu'on le peut, on ouvre ça. Encore une fois dans Mouvaux en Concert, on essaie d'ouvrir, chaque fois on essaie d'avoir un artiste. Alors des fois c'est un peu complexe parce que l'artiste bien souvent a beaucoup d'attention mais il y a la barrière de la langue donc il y a des traductions qui sont données. Mais moi j'ai souvenir des interventions que ce soit donc de la petite Russe qui était extraordinaire, dont le nom m'échappe mais qui était haute comme trois pommes mais dont le piano ne lui faisait pas peur et quand elle jouait elle était bientôt debout dessus avec une telle virtuosité et elle avait tellement subjugué les gamins et en plus elle parlait en Anglais, en Russe en machin et puis c'était Chloé qui faisait un peu la traduction, les gamins étaient subjugués.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

20-Vente des parcelles appartenant à la commune, situées à l'angle des rues de Londres et Roosevelt

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibérations du 11 février 2015 et du 17 octobre 2012, le Conseil Municipal a prononcé le déclassement des parcelles ayant notamment accueilli les associations des bibliothèques-ludothèques pour tous à l'angle des Rues Roosevelt et de Londres.

Les parcelles AK 81, 80, 347 et 357 étant effectivement déclassées, il vous est proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- les céder à la SNC d'Aménagement du Centre Mouvallois conformément au dossier de réalisation de la ZAC Cœur de Ville approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2008,

- signer les actes à intervenir.

A terme, ces parcelles constitueront une partie du futur domaine public généré par le redressement de la Rue Roosevelt.

M. le MAIRE, Rapporteur : On donne la parcelle en fin de compte, on donne les parcelles appartenant à la commune à l'aménageur pour la réalisation de la fin du Cœur de Ville. C'est anciennement les terrains qui sont à l'angle des rues Roosevelt et de Londres qu'on va transmettre à l'aménageur qui pourra donc les raser prochainement. Dans les jours qui arrivent vous allez voir les engins, ils vont raser sur le coin, l'ancienne ludothèque et le bâtiment qui est à côté. Pas de question particulière ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

Agenda

Samedi 21 mars, 11h : Inauguration de l'allée René Maesen, cœur de ville (rdv avenue Foch)

Dimanche 22 mars, de 8h à 18h : Elections départementales

Vendredi 27 mars, 15h : Cross des écoles primaires et des 6^{èmes} du collège Van Der Meersch, complexe sportif

Samedi 28 et dimanche 29 mars : Open de France de Roller à l'EJR – Cérémonie d'ouverture le vendredi 27 mars à 20h15

Dimanche 29 mars, de 8h à 18h : Elections départementales

Jeudi 2 avril, 19h30 : Remise des récompenses Vitrines – Décoration de Noël et Labels Qualité Commerce, Salons HDV

Lundi 6 avril, 14h : Festi Choco, place du Cœur de ville

Vendredi 10 avril, 18h30 : Vernissage du Salon des Artistes Peintres et Sculpteurs Mouvallois, Salons HDV (du 11 au 19 avril)

Dimanche 12 avril, 12h : Repas de Pâques des aînés, salle Bercker

Samedi 18 avril, de 9h à 12h : Forum de l'été Jeunesse, EJR

Mardi 21 avril, 20h : Mouvaux en Concert – Récital chant/piano

Dimanche 26 avril, 10h45 : Cérémonie du souvenir des victimes et héros de la Déportation, Train de Loos, parc du Mémorial

Vendredi 29 mai : Fête des voisins

Mardi 2 juin : Voyage des aînés

Samedi 20 juin, 10h : Pose de la 1^{ère} pierre de l'Espace CTJ

Mercredi 24 juin, 19h : Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h15.